



Formation

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FORMATION

DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT EN ALTERNANCE PARCOURS PARTIEL

DOSSIER D'INSCRIPTION

Site de RODEZ



INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET
SOCIAL OCCITANIE

Institut de Formation d'Aide-Soignant

Maison St Pierre - Avenue de St Pierre – 12000 RODEZ

Tél. : 05.65.68.36.47 / Fax : 05.65.68.24.18

Mail : ifas.rodez@croix-rouge.fr

Site : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr





ACCES A LA FORMATION

FORMATION EN PARCOURS PARTIELS, POST-VAE et BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

METIER D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

FORMATION PARTIELLE

Auxiliaire de puériculture : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture DEAP ou (DPAP) doivent suivre les unités de formation 1 et 3. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Ambulancier : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'ambulancier DEA ou (CCA ou DA) doivent suivre les unités de formation 1, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Auxiliaire de vie sociale ou Aide à domicile « Mention complémentaire » : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Aide Médico-psychologique : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, doivent suivre les unités de formation 2, 3 et 6. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Assistant(e) de vie aux familles : Les personnes titulaires du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6, 7 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2,3 et 5 et effectuer 12 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum un stage se déroule dans un établissement de santé, en unité de court séjour.

Baccalauréat « Services aux personnes et aux territoires » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2, 3, 5 et 6 et effectuer 14 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum deux stages se déroulent dans un établissement de santé dont un en unité de court séjour.

Selon les modules à valider pour les Post-VAE.

Intitulé du module	Durée respective	Titulaire du Diplôme
Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	Théorique : 140h / 4 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier
Module 2 : L'état clinique d'une personne	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 3 : Les soins	Théorique : 175h / 5 sem. Clinique : 280h / 8 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 4 : Ergonomie	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 4 sem.	
Module 5 : Relation Communication	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 6 : Hygiène hospitalière	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 2 sem.	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat SAPAT
Module 7 : Transmissions des informations	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Assistant de vie aux familles
Module 8 : Organisation du travail	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Assistant de vie aux familles

LA SELECTION

Les candidats titulaires des diplômes cités ci-dessus **sont sélectionnés sur la base d'un dossier** comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation,
- Attestations de travail avec appréciations des employeurs pour les candidats s'inscrivant en parcours partiels,
- Dossier scolaire avec résultats et appréciations pour les candidats s'inscrivant au titre du baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT,
- Titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation. Les élèves en terminale des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Les candidats retenus (après étude du dossier) seront convoqués à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

La composition du jury de cet entretien est identique à celle prévue à l'article 9 de l'arrêté du 22 octobre 2005 susvisé.

Le nombre de candidats titulaires des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" admis en formation est inclus dans la capacité d'accueil autorisée et égal au minimum à 15 % de celle-ci. La capacité pour l'année 2018 est de 18 places.

Les candidats Post-VAE, pour s'inscrire à l'institut, doivent déposer un dossier. Après étude de celui-ci, les candidats pourront avoir un entretien avec le directeur de l'institut de formation aide-soignant.

TARIFS DE LA FORMATION (Sous réserve de modification)

Titulaire du diplôme Auxiliaire puériculture : 2 584€

Titulaire du diplôme Ambulancier : 3 076€

Titulaire du diplôme Auxiliaire de vie sociale : 2 830€

Titulaire du diplôme Mention complémentaire « Aide à domicile » : 2 830€

Titulaire du diplôme Aide Médico-psychologique : 2 707€

Titulaire du diplôme Assistant de vie aux familles : 2 953€

Pos-VAE : Selon les modules à valider (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Titulaire du diplôme Baccalauréat ASSP et SAPAT (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Les personnes inscrites sur des parcours passerelles sont exclus du dispositif des modalités de prise en charge par le conseil Régional.

INSCRIPTION A LA SELECTION

Vous devez télécharger ou retirer le dossier d'inscription du **lundi 8 janvier au mercredi 21 mars 2018** :

☞ Soit sur notre site internet : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr

☞ Soit à l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française – Maison St Pierre – Avenue de St Pierre – 12000 Rodez pour les candidats

CALENDRIER A LA SELECTION 2018

INFORMATIONS 2018	
Dossier d'inscription	<u>Sur site</u> : Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000 RODEZ <u>Internet</u> : irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr <u>Tél.</u> : 05 65 68 36 47 <u>Mail</u> : ifas.rodez@croix-rouge.fr
Ouverture des inscriptions	Lundi 8 janvier 2018
Clôture des inscriptions	Mercredi 21 mars 2018
Affichage des résultats pour les entretiens	Lundi 30 avril 2018 à 14h30
Entretiens (sous réserve de modification)	Jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018
Affichage des résultats de l'admission	Mercredi 6 juin 2018 à 15h00
Frais d'inscription au concours	60 €
Rentrée scolaire	Septembre 2018
Capacité d'accueil	2 places

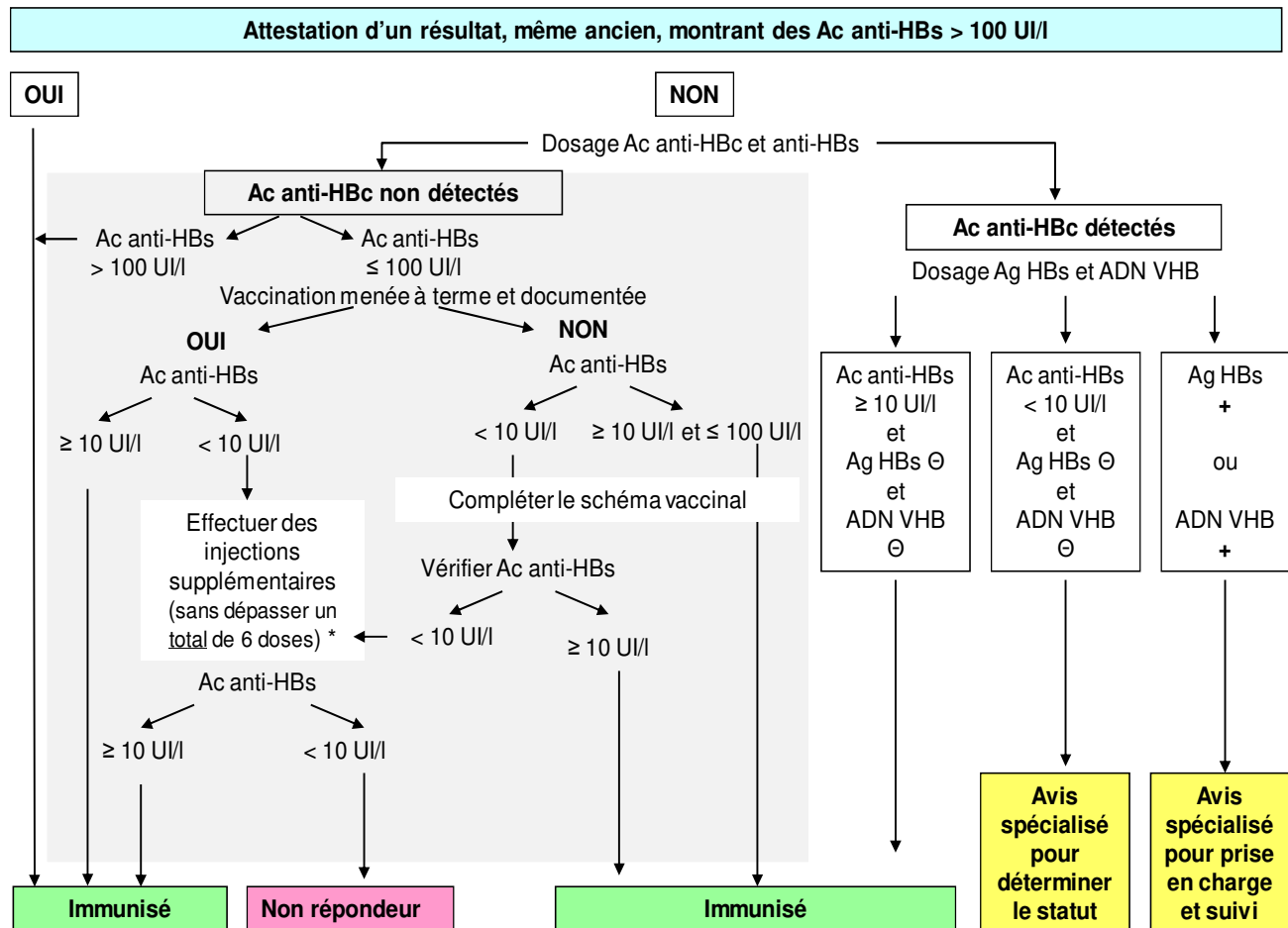
NOTE D'INFORMATION SUR LES VACCINATIONS

Les élèves aides-soignants sont soumis aux obligations d'immunisation mentionnées à l'article L3111-4 du Code de la Santé Publique et doivent apporter la preuve de leur immunisation au moment de leur inscription et au plus tard avant de commencer leurs stages (à défaut ils ne peuvent pas effectuer leurs stages).

VACCINATIONS OBLIGATOIRES (Selon l'arrêté du 02/08/2013) :

- **DIPHTERIE, TETANOS, POLIO**
- **HÉPATITE B** (Voir schéma ci-dessous): il est impératif d'être immunisé avant le départ en stage, le protocole étant long. Si vous n'êtes pas immunisé, il est conseillé d'enclencher le protocole au moment de l'inscription au concours.
- **BCG** : L'IDR doit être de moins de 6 mois avant l'entrée en formation.

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac: anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Cadre réservé à l'I.F.A.S.

A ne pas remplir

N° de dossier :

Paiement : Chèque - Espèces

Institut en formation d'Aides-soignants

Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000

RODEZ

Tél. 05.65.68.36.47

croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS 2018
INSCRIPTION EN CURSUS PARTIEL OU POST-VAE / BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ASSP ET SAPAT
Document à compléter lisiblement

1. ETAT CIVIL :

Nom de naissance : _____

Nom d'épouse / d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : Nationalité : Française Etrangère : _____

Lieu de naissance : _____ Département de naissance :

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) PACS Veuf(ve) Concubinage Autre

Adresse complète : _____

CP : Ville : _____

Téléphone fixe et/ou portable : et/ou

Mail : _____ @ _____

Votre situation au moment de l'inscription :

Terminale Salarié(e) Demandeur emploi Autres activités (**précisez**) :

2. TITRE D'INSCRIPTION ET DATE D'OBTENTION :

Auxiliaire puériculture Date d'obtention :

Ambulancier Date d'obtention :

Auxiliaire de vie sociale Date d'obtention :

Aide médico-psychologique Date d'obtention :

Assistant de vie aux familles Date d'obtention :

Mention complémentaire « Aide à domicile » Date d'obtention :

Baccalauréat ASSP ou SAPAT Terminale Obtention du diplôme

V.A.E. – Module(s) restant à acquérir : _____

➤ Module(s) manquant(s) à acquérir avant le :

3. FINANCEMENT :

Je m'engage personnellement à me financer la formation

Mon employeur s'engage à financer la formation (Joindre l'attestation de prise en charge)

L'OPCA s'engage à financer la formation (Joindre un justificatif de demande de prise en charge)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations données à mon sujet. (À compléter impérativement)

Signature du candidat et date :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Pour tous les candidats :

- La fiche d'inscription dûment remplie.
- 3 timbres 20 g au tarif en vigueur (tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2018),
- Une photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité: la carte nationale d'identité, soit le passeport, soit l'acte de naissance, soit le livret de famille, soit une carte de séjour ou une carte résident traduit en français.
- Une lettre de motivation.
- Un droit d'inscription de 60€ soit par chèque à l'ordre de l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française, soit par espèces. Les **mandat-cash seront refusés**. Il est rappelé que **cette somme ne sera en aucun cas remboursée**. Une facture acquittée vous sera transmise.
- Une enveloppe libellée à votre nom et à votre adresse, et timbrée au tarif en vigueur 2018.

Une attestation d'inscription vous sera transmise. Aucune confirmation d'inscription ne sera communiquée par téléphone.

➤ Pour les candidats DEAP, DEA/CCA, DEAVS/CAFAD, Mention complémentaire, DEAMP, ou titre professionnel d'AVF :

- La photocopie du diplôme ou titre relatif au titre d'inscription (aucune attestation de réussite ne sera acceptée),
- Un curriculum vitae à jour (déclinant votre parcours professionnel),
- Une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat,

➤ Pour les candidats en Bac ASSP et SAPAT :

- La photocopie du diplôme (**relevé de note ne sera pas accepté**) ou un certificat de scolarité pour les élèves en terminale (votre admission définitive sera subordonnée à l'obtention du diplôme du baccalauréat),
- Un CV (déclinant votre parcours scolaire, expériences professionnelles, éventuelles activités extra-scolaires ...),
- Votre copie du dossier scolaire **avec résultats et appréciations** des 3 années d'études comprenant :
 - Les bulletins scolaires depuis la seconde,
 - Les feuilles de stage avec appréciations depuis la seconde.

➤ Pour les candidats en Post-VAE :

- La notification de décision de jury de la DRJSCS avec la liste des compétences acquises,
- Pour les salariés, une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dépôt du dossier :

Le dossier d'inscription complet est à déposer dans les bureaux de l'I.F.A.S. ou à envoyer par courrier. Nous attirons votre attention sur le fait que la date limite des inscriptions est la date à laquelle votre dossier doit être réceptionné à l'accueil de l'I.F.A.S. soit **au plus tard le mercredi 21 mars 2018. Au-delà de cette limite, aucun dossier ne sera accepté.**

Convocation :

Après une première sélection sur dossier, une liste sera diffusée le lundi 30 avril 2018 à 14h30. Les personnes sélectionnées seront convoquées, du jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE : Mercredi 21 mars 2018



Formation

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FORMATION

DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT EN ALTERNANCE PARCOURS PARTIEL

DOSSIER D'INSCRIPTION

Site de RODEZ



INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET
SOCIAL OCCITANIE

Institut de Formation d'Aide-Soignant

Maison St Pierre - Avenue de St Pierre – 12000 RODEZ

Tél. : 05.65.68.36.47 / Fax : 05.65.68.24.18

Mail : ifas.rodez@croix-rouge.fr

Site : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr





ACCES A LA FORMATION

FORMATION EN PARCOURS PARTIELS, POST-VAE et BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

METIER D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

FORMATION PARTIELLE

Auxiliaire de puériculture : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture DEAP ou (DPAP) doivent suivre les unités de formation 1 et 3. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Ambulancier : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'ambulancier DEA ou (CCA ou DA) doivent suivre les unités de formation 1, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Auxiliaire de vie sociale ou Aide à domicile « Mention complémentaire » : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Aide Médico-psychologique : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, doivent suivre les unités de formation 2, 3 et 6. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Assistant(e) de vie aux familles : Les personnes titulaires du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6, 7 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2,3 et 5 et effectuer 12 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum un stage se déroule dans un établissement de santé, en unité de court séjour.

Baccalauréat « Services aux personnes et aux territoires » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2, 3, 5 et 6 et effectuer 14 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum deux stages se déroulent dans un établissement de santé dont un en unité de court séjour.

Selon les modules à valider pour les Post-VAE.

Intitulé du module	Durée respective	Titulaire du Diplôme
Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	Théorique : 140h / 4 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier
Module 2 : L'état clinique d'une personne	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 3 : Les soins	Théorique : 175h / 5 sem. Clinique : 280h / 8 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 4 : Ergonomie	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 4 sem.	
Module 5 : Relation Communication	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 6 : Hygiène hospitalière	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 2 sem.	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat SAPAT
Module 7 : Transmissions des informations	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Assistant de vie aux familles
Module 8 : Organisation du travail	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Assistant de vie aux familles

LA SELECTION

Les candidats titulaires des diplômes cités ci-dessus **sont sélectionnés sur la base d'un dossier** comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation,
- Attestations de travail avec appréciations des employeurs pour les candidats s'inscrivant en parcours partiels,
- Dossier scolaire avec résultats et appréciations pour les candidats s'inscrivant au titre du baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT,
- Titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation. Les élèves en terminale des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Les candidats retenus (après étude du dossier) seront convoqués à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

La composition du jury de cet entretien est identique à celle prévue à l'article 9 de l'arrêté du 22 octobre 2005 susvisé.

Le nombre de candidats titulaires des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" admis en formation est inclus dans la capacité d'accueil autorisée et égal au minimum à 15 % de celle-ci. La capacité pour l'année 2018 est de 18 places.

Les candidats Post-VAE, pour s'inscrire à l'institut, doivent déposer un dossier. Après étude de celui-ci, les candidats pourront avoir un entretien avec le directeur de l'institut de formation aide-soignant.

TARIFS DE LA FORMATION (Sous réserve de modification)

Titulaire du diplôme Auxiliaire puériculture : 2 584€

Titulaire du diplôme Ambulancier : 3 076€

Titulaire du diplôme Auxiliaire de vie sociale : 2 830€

Titulaire du diplôme Mention complémentaire « Aide à domicile » : 2 830€

Titulaire du diplôme Aide Médico-psychologique : 2 707€

Titulaire du diplôme Assistant de vie aux familles : 2 953€

Pos-VAE : Selon les modules à valider (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Titulaire du diplôme Baccalauréat ASSP et SAPAT (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Les personnes inscrites sur des parcours passerelles sont exclus du dispositif des modalités de prise en charge par le conseil Régional.

INSCRIPTION A LA SELECTION

Vous devez télécharger ou retirer le dossier d'inscription du **lundi 8 janvier au mercredi 21 mars 2018** :

☞ Soit sur notre site internet : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr

☞ Soit à l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française – Maison St Pierre – Avenue de St Pierre – 12000 Rodez pour les candidats

CALENDRIER A LA SELECTION 2018

INFORMATIONS 2018	
Dossier d'inscription	<u>Sur site</u> : Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000 RODEZ <u>Internet</u> : irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr <u>Tél.</u> : 05 65 68 36 47 <u>Mail</u> : ifas.rodez@croix-rouge.fr
Ouverture des inscriptions	Lundi 8 janvier 2018
Clôture des inscriptions	Mercredi 21 mars 2018
Affichage des résultats pour les entretiens	Lundi 30 avril 2018 à 14h30
Entretiens (sous réserve de modification)	Jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018
Affichage des résultats de l'admission	Mercredi 6 juin 2018 à 15h00
Frais d'inscription au concours	60 €
Rentrée scolaire	Septembre 2018
Capacité d'accueil	2 places

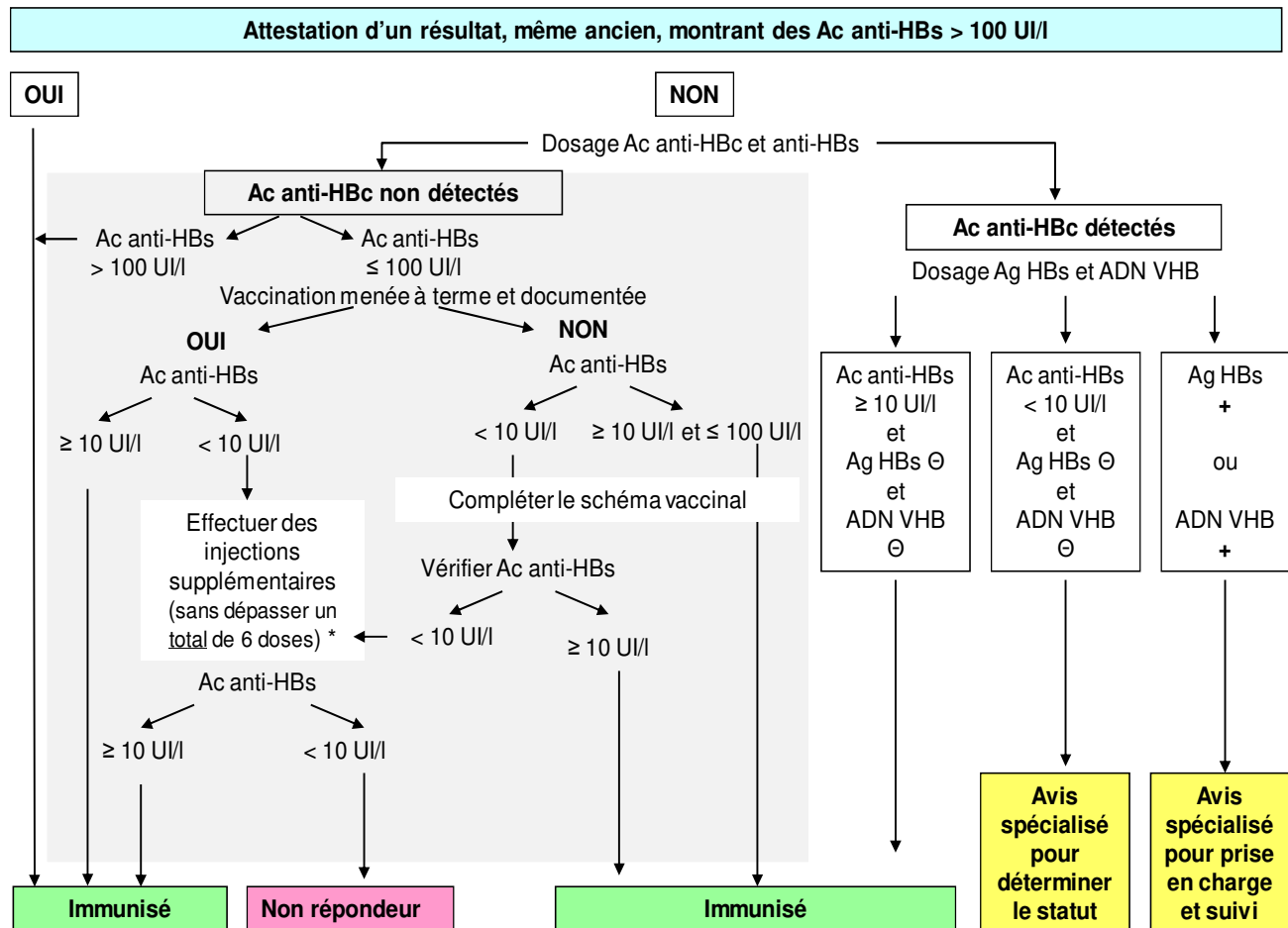
NOTE D'INFORMATION SUR LES VACCINATIONS

Les élèves aides-soignants sont soumis aux obligations d'immunisation mentionnées à l'article L3111-4 du Code de la Santé Publique et doivent apporter la preuve de leur immunisation au moment de leur inscription et au plus tard avant de commencer leurs stages (à défaut ils ne peuvent pas effectuer leurs stages).

VACCINATIONS OBLIGATOIRES (Selon l'arrêté du 02/08/2013) :

- **DIPHTERIE, TETANOS, POLIO**
- **HÉPATITE B** (Voir schéma ci-dessous): il est impératif d'être immunisé avant le départ en stage, le protocole étant long. Si vous n'êtes pas immunisé, il est conseillé d'enclencher le protocole au moment de l'inscription au concours.
- **BCG** : L'IDR doit être de moins de 6 mois avant l'entrée en formation.

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac: anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Cadre réservé à l'I.F.A.S.

A ne pas remplir

N° de dossier :

Paiement : Chèque - Espèces

Institut en formation d'Aides-soignants

Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000

RODEZ

Tél. 05.65.68.36.47

croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS 2018
INSCRIPTION EN CURSUS PARTIEL OU POST-VAE / BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ASSP ET SAPAT
Document à compléter lisiblement

1. ETAT CIVIL :

Nom de naissance : _____

Nom d'épouse / d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : Nationalité : Française Etrangère : _____

Lieu de naissance : _____ Département de naissance :

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) PACS Veuf(ve) Concubinage Autre

Adresse complète : _____

CP : Ville : _____

Téléphone fixe et/ou portable : et/ou

Mail : _____ @ _____

Votre situation au moment de l'inscription :

Terminale Salarié(e) Demandeur emploi Autres activités (**précisez**) :

2. TITRE D'INSCRIPTION ET DATE D'OBTENTION :

Auxiliaire puériculture Date d'obtention :

Ambulancier Date d'obtention :

Auxiliaire de vie sociale Date d'obtention :

Aide médico-psychologique Date d'obtention :

Assistant de vie aux familles Date d'obtention :

Mention complémentaire « Aide à domicile » Date d'obtention :

Baccalauréat ASSP ou SAPAT Terminale Obtention du diplôme

V.A.E. – Module(s) restant à acquérir : _____

➤ Module(s) manquant(s) à acquérir avant le :

3. FINANCEMENT :

Je m'engage personnellement à me financer la formation

Mon employeur s'engage à financer la formation (Joindre l'attestation de prise en charge)

L'OPCA s'engage à financer la formation (Joindre un justificatif de demande de prise en charge)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations données à mon sujet. (À compléter impérativement)

Signature du candidat et date :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Pour tous les candidats :

- La fiche d'inscription dûment remplie.
- 3 timbres 20 g au tarif en vigueur (tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2018),
- Une photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité: la carte nationale d'identité, soit le passeport, soit l'acte de naissance, soit le livret de famille, soit une carte de séjour ou une carte résident traduit en français.
- Une lettre de motivation.
- Un droit d'inscription de 60€ soit par chèque à l'ordre de l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française, soit par espèces. Les **mandat-cash seront refusés**. Il est rappelé que **cette somme ne sera en aucun cas remboursée**. Une facture acquittée vous sera transmise.
- Une enveloppe libellée à votre nom et à votre adresse, et timbrée au tarif en vigueur 2018.

Une attestation d'inscription vous sera transmise. Aucune confirmation d'inscription ne sera communiquée par téléphone.

➤ Pour les candidats DEAP, DEA/CCA, DEAVS/CAFAD, Mention complémentaire, DEAMP, ou titre professionnel d'AVF :

- La photocopie du diplôme ou titre relatif au titre d'inscription (aucune attestation de réussite ne sera acceptée),
- Un curriculum vitae à jour (déclinant votre parcours professionnel),
- Une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat,

➤ Pour les candidats en Bac ASSP et SAPAT :

- La photocopie du diplôme (**relevé de note ne sera pas accepté**) ou un certificat de scolarité pour les élèves en terminale (votre admission définitive sera subordonnée à l'obtention du diplôme du baccalauréat),
- Un CV (déclinant votre parcours scolaire, expériences professionnelles, éventuelles activités extra-scolaires ...),
- Votre copie du dossier scolaire **avec résultats et appréciations** des 3 années d'études comprenant :
 - Les bulletins scolaires depuis la seconde,
 - Les feuilles de stage avec appréciations depuis la seconde.

➤ Pour les candidats en Post-VAE :

- La notification de décision de jury de la DRJSCS avec la liste des compétences acquises,
- Pour les salariés, une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dépôt du dossier :

Le dossier d'inscription complet est à déposer dans les bureaux de l'I.F.A.S. ou à envoyer par courrier. Nous attirons votre attention sur le fait que la date limite des inscriptions est la date à laquelle votre dossier doit être réceptionné à l'accueil de l'I.F.A.S. soit **au plus tard le mercredi 21 mars 2018. Au-delà de cette limite, aucun dossier ne sera accepté.**

Convocation :

Après une première sélection sur dossier, une liste sera diffusée le lundi 30 avril 2018 à 14h30. Les personnes sélectionnées seront convoquées, du jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE : Mercredi 21 mars 2018



Formation

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FORMATION

DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT EN ALTERNANCE PARCOURS PARTIEL

DOSSIER D'INSCRIPTION

Site de RODEZ



INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET
SOCIAL OCCITANIE

Institut de Formation d'Aide-Soignant

Maison St Pierre - Avenue de St Pierre – 12000 RODEZ

Tél. : 05.65.68.36.47 / Fax : 05.65.68.24.18

Mail : ifas.rodez@croix-rouge.fr

Site : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr





ACCES A LA FORMATION

FORMATION EN PARCOURS PARTIELS, POST-VAE et BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

METIER D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

FORMATION PARTIELLE

Auxiliaire de puériculture : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture DEAP ou (DPAP) doivent suivre les unités de formation 1 et 3. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Ambulancier : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'ambulancier DEA ou (CCA ou DA) doivent suivre les unités de formation 1, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Auxiliaire de vie sociale ou Aide à domicile « Mention complémentaire » : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Aide Médico-psychologique : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, doivent suivre les unités de formation 2, 3 et 6. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Assistant(e) de vie aux familles : Les personnes titulaires du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6, 7 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2,3 et 5 et effectuer 12 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum un stage se déroule dans un établissement de santé, en unité de court séjour.

Baccalauréat « Services aux personnes et aux territoires » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2, 3, 5 et 6 et effectuer 14 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum deux stages se déroulent dans un établissement de santé dont un en unité de court séjour.

Selon les modules à valider pour les Post-VAE.

Intitulé du module	Durée respective	Titulaire du Diplôme
Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	Théorique : 140h / 4 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier
Module 2 : L'état clinique d'une personne	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 3 : Les soins	Théorique : 175h / 5 sem. Clinique : 280h / 8 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 4 : Ergonomie	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 4 sem.	
Module 5 : Relation Communication	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 6 : Hygiène hospitalière	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 2 sem.	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat SAPAT
Module 7 : Transmissions des informations	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Assistant de vie aux familles
Module 8 : Organisation du travail	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Assistant de vie aux familles

LA SELECTION

Les candidats titulaires des diplômes cités ci-dessus **sont sélectionnés sur la base d'un dossier** comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation,
- Attestations de travail avec appréciations des employeurs pour les candidats s'inscrivant en parcours partiels,
- Dossier scolaire avec résultats et appréciations pour les candidats s'inscrivant au titre du baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT,
- Titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation. Les élèves en terminale des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Les candidats retenus (après étude du dossier) seront convoqués à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

La composition du jury de cet entretien est identique à celle prévue à l'article 9 de l'arrêté du 22 octobre 2005 susvisé.

Le nombre de candidats titulaires des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" admis en formation est inclus dans la capacité d'accueil autorisée et égal au minimum à 15 % de celle-ci. La capacité pour l'année 2018 est de 18 places.

Les candidats Post-VAE, pour s'inscrire à l'institut, doivent déposer un dossier. Après étude de celui-ci, les candidats pourront avoir un entretien avec le directeur de l'institut de formation aide-soignant.

TARIFS DE LA FORMATION (Sous réserve de modification)

Titulaire du diplôme Auxiliaire puériculture : 2 584€

Titulaire du diplôme Ambulancier : 3 076€

Titulaire du diplôme Auxiliaire de vie sociale : 2 830€

Titulaire du diplôme Mention complémentaire « Aide à domicile » : 2 830€

Titulaire du diplôme Aide Médico-psychologique : 2 707€

Titulaire du diplôme Assistant de vie aux familles : 2 953€

Pos-VAE : Selon les modules à valider (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Titulaire du diplôme Baccalauréat ASSP et SAPAT (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Les personnes inscrites sur des parcours passerelles sont exclus du dispositif des modalités de prise en charge par le conseil Régional.

INSCRIPTION A LA SELECTION

Vous devez télécharger ou retirer le dossier d'inscription du **lundi 8 janvier au mercredi 21 mars 2018** :

☞ Soit sur notre site internet : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr

☞ Soit à l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française – Maison St Pierre – Avenue de St Pierre – 12000 Rodez pour les candidats

CALENDRIER A LA SELECTION 2018

INFORMATIONS 2018	
Dossier d'inscription	<u>Sur site</u> : Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000 RODEZ <u>Internet</u> : irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr <u>Tél.</u> : 05 65 68 36 47 <u>Mail</u> : ifas.rodez@croix-rouge.fr
Ouverture des inscriptions	Lundi 8 janvier 2018
Clôture des inscriptions	Mercredi 21 mars 2018
Affichage des résultats pour les entretiens	Lundi 30 avril 2018 à 14h30
Entretiens (sous réserve de modification)	Jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018
Affichage des résultats de l'admission	Mercredi 6 juin 2018 à 15h00
Frais d'inscription au concours	60 €
Rentrée scolaire	Septembre 2018
Capacité d'accueil	2 places

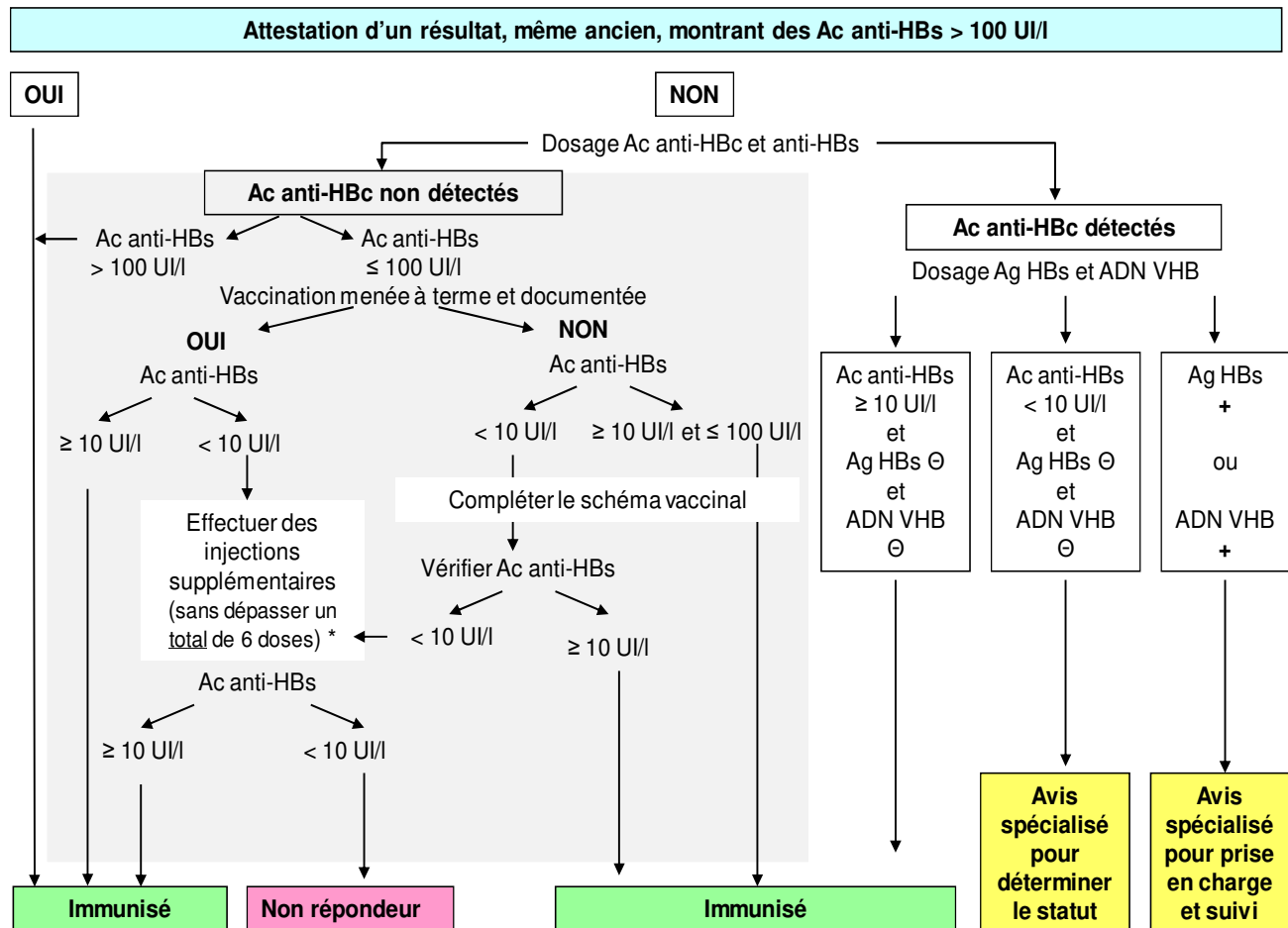
NOTE D'INFORMATION SUR LES VACCINATIONS

Les élèves aides-soignants sont soumis aux obligations d'immunisation mentionnées à l'article L3111-4 du Code de la Santé Publique et doivent apporter la preuve de leur immunisation au moment de leur inscription et au plus tard avant de commencer leurs stages (à défaut ils ne peuvent pas effectuer leurs stages).

VACCINATIONS OBLIGATOIRES (Selon l'arrêté du 02/08/2013) :

- **DIPHTERIE, TETANOS, POLIO**
- **HÉPATITE B** (Voir schéma ci-dessous): il est impératif d'être immunisé avant le départ en stage, le protocole étant long. Si vous n'êtes pas immunisé, il est conseillé d'enclencher le protocole au moment de l'inscription au concours.
- **BCG** : L'IDR doit être de moins de 6 mois avant l'entrée en formation.

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac: anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Cadre réservé à l'I.F.A.S.

A ne pas remplir

N° de dossier :

Paiement : Chèque - Espèces

Institut en formation d'Aides-soignants

Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000

RODEZ

Tél. 05.65.68.36.47

croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS 2018
INSCRIPTION EN CURSUS PARTIEL OU POST-VAE / BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ASSP ET SAPAT
Document à compléter lisiblement

1. ETAT CIVIL :

Nom de naissance : _____

Nom d'épouse / d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : Nationalité : Française Etrangère : _____

Lieu de naissance : _____ Département de naissance :

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) PACS Veuf(ve) Concubinage Autre

Adresse complète : _____

CP : Ville : _____

Téléphone fixe et/ou portable : et/ou

Mail : _____ @ _____

Votre situation au moment de l'inscription :

Terminale Salarié(e) Demandeur emploi Autres activités (**précisez**) :

2. TITRE D'INSCRIPTION ET DATE D'OBTENTION :

Auxiliaire puériculture Date d'obtention :

Ambulancier Date d'obtention :

Auxiliaire de vie sociale Date d'obtention :

Aide médico-psychologique Date d'obtention :

Assistant de vie aux familles Date d'obtention :

Mention complémentaire « Aide à domicile » Date d'obtention :

Baccalauréat ASSP ou SAPAT Terminale Obtention du diplôme

V.A.E. – Module(s) restant à acquérir : _____

➤ Module(s) manquant(s) à acquérir avant le :

3. FINANCEMENT :

Je m'engage personnellement à me financer la formation

Mon employeur s'engage à financer la formation (Joindre l'attestation de prise en charge)

L'OPCA s'engage à financer la formation (Joindre un justificatif de demande de prise en charge)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations données à mon sujet. (À compléter impérativement)

Signature du candidat et date :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Pour tous les candidats :

- La fiche d'inscription dûment remplie.
- 3 timbres 20 g au tarif en vigueur (tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2018),
- Une photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité: la carte nationale d'identité, soit le passeport, soit l'acte de naissance, soit le livret de famille, soit une carte de séjour ou une carte résident traduit en français.
- Une lettre de motivation.
- Un droit d'inscription de 60€ soit par chèque à l'ordre de l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française, soit par espèces. Les **mandat-cash seront refusés**. Il est rappelé que **cette somme ne sera en aucun cas remboursée**. Une facture acquittée vous sera transmise.
- Une enveloppe libellée à votre nom et à votre adresse, et timbrée au tarif en vigueur 2018.

Une attestation d'inscription vous sera transmise. Aucune confirmation d'inscription ne sera communiquée par téléphone.

➤ Pour les candidats DEAP, DEA/CCA, DEAVS/CAFAD, Mention complémentaire, DEAMP, ou titre professionnel d'AVF :

- La photocopie du diplôme ou titre relatif au titre d'inscription (aucune attestation de réussite ne sera acceptée),
- Un curriculum vitae à jour (déclinant votre parcours professionnel),
- Une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat,

➤ Pour les candidats en Bac ASSP et SAPAT :

- La photocopie du diplôme (**relevé de note ne sera pas accepté**) ou un certificat de scolarité pour les élèves en terminale (votre admission définitive sera subordonnée à l'obtention du diplôme du baccalauréat),
- Un CV (déclinant votre parcours scolaire, expériences professionnelles, éventuelles activités extra-scolaires ...),
- Votre copie du dossier scolaire **avec résultats et appréciations** des 3 années d'études comprenant :
 - Les bulletins scolaires depuis la seconde,
 - Les feuilles de stage avec appréciations depuis la seconde.

➤ Pour les candidats en Post-VAE :

- La notification de décision de jury de la DRJSCS avec la liste des compétences acquises,
- Pour les salariés, une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dépôt du dossier :

Le dossier d'inscription complet est à déposer dans les bureaux de l'I.F.A.S. ou à envoyer par courrier. Nous attirons votre attention sur le fait que la date limite des inscriptions est la date à laquelle votre dossier doit être réceptionné à l'accueil de l'I.F.A.S. soit **au plus tard le mercredi 21 mars 2018. Au-delà de cette limite, aucun dossier ne sera accepté.**

Convocation :

Après une première sélection sur dossier, une liste sera diffusée le lundi 30 avril 2018 à 14h30. Les personnes sélectionnées seront convoquées, du jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE : Mercredi 21 mars 2018



Formation

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FORMATION

DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT EN ALTERNANCE PARCOURS PARTIEL

DOSSIER D'INSCRIPTION

Site de RODEZ



INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET
SOCIAL OCCITANIE

Institut de Formation d'Aide-Soignant

Maison St Pierre - Avenue de St Pierre – 12000 RODEZ

Tél. : 05.65.68.36.47 / Fax : 05.65.68.24.18

Mail : ifas.rodez@croix-rouge.fr

Site : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr





ACCES A LA FORMATION

FORMATION EN PARCOURS PARTIELS, POST-VAE et BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

METIER D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

FORMATION PARTIELLE

Auxiliaire de puériculture : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture DEAP ou (DPAP) doivent suivre les unités de formation 1 et 3. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Ambulancier : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'ambulancier DEA ou (CCA ou DA) doivent suivre les unités de formation 1, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Auxiliaire de vie sociale ou Aide à domicile « Mention complémentaire » : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Aide Médico-psychologique : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, doivent suivre les unités de formation 2, 3 et 6. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Assistant(e) de vie aux familles : Les personnes titulaires du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6, 7 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2,3 et 5 et effectuer 12 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum un stage se déroule dans un établissement de santé, en unité de court séjour.

Baccalauréat « Services aux personnes et aux territoires » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2, 3, 5 et 6 et effectuer 14 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum deux stages se déroulent dans un établissement de santé dont un en unité de court séjour.

Selon les modules à valider pour les Post-VAE.

Intitulé du module	Durée respective	Titulaire du Diplôme
Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	Théorique : 140h / 4 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier
Module 2 : L'état clinique d'une personne	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 3 : Les soins	Théorique : 175h / 5 sem. Clinique : 280h / 8 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 4 : Ergonomie	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 4 sem.	
Module 5 : Relation Communication	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 6 : Hygiène hospitalière	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 2 sem.	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat SAPAT
Module 7 : Transmissions des informations	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Assistant de vie aux familles
Module 8 : Organisation du travail	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Assistant de vie aux familles

LA SELECTION

Les candidats titulaires des diplômes cités ci-dessus **sont sélectionnés sur la base d'un dossier** comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation,
- Attestations de travail avec appréciations des employeurs pour les candidats s'inscrivant en parcours partiels,
- Dossier scolaire avec résultats et appréciations pour les candidats s'inscrivant au titre du baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT,
- Titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation. Les élèves en terminale des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Les candidats retenus (après étude du dossier) seront convoqués à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

La composition du jury de cet entretien est identique à celle prévue à l'article 9 de l'arrêté du 22 octobre 2005 susvisé.

Le nombre de candidats titulaires des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" admis en formation est inclus dans la capacité d'accueil autorisée et égal au minimum à 15 % de celle-ci. La capacité pour l'année 2018 est de 18 places.

Les candidats Post-VAE, pour s'inscrire à l'institut, doivent déposer un dossier. Après étude de celui-ci, les candidats pourront avoir un entretien avec le directeur de l'institut de formation aide-soignant.

TARIFS DE LA FORMATION (Sous réserve de modification)

Titulaire du diplôme Auxiliaire puériculture : 2 584€

Titulaire du diplôme Ambulancier : 3 076€

Titulaire du diplôme Auxiliaire de vie sociale : 2 830€

Titulaire du diplôme Mention complémentaire « Aide à domicile » : 2 830€

Titulaire du diplôme Aide Médico-psychologique : 2 707€

Titulaire du diplôme Assistant de vie aux familles : 2 953€

Pos-VAE : Selon les modules à valider (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Titulaire du diplôme Baccalauréat ASSP et SAPAT (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Les personnes inscrites sur des parcours passerelles sont exclus du dispositif des modalités de prise en charge par le conseil Régional.

INSCRIPTION A LA SELECTION

Vous devez télécharger ou retirer le dossier d'inscription du **lundi 8 janvier au mercredi 21 mars 2018** :

☞ Soit sur notre site internet : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr

☞ Soit à l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française – Maison St Pierre – Avenue de St Pierre – 12000 Rodez pour les candidats

CALENDRIER A LA SELECTION 2018

INFORMATIONS 2018	
Dossier d'inscription	<u>Sur site</u> : Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000 RODEZ <u>Internet</u> : irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr <u>Tél.</u> : 05 65 68 36 47 <u>Mail</u> : ifas.rodez@croix-rouge.fr
Ouverture des inscriptions	Lundi 8 janvier 2018
Clôture des inscriptions	Mercredi 21 mars 2018
Affichage des résultats pour les entretiens	Lundi 30 avril 2018 à 14h30
Entretiens (sous réserve de modification)	Jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018
Affichage des résultats de l'admission	Mercredi 6 juin 2018 à 15h00
Frais d'inscription au concours	60 €
Rentrée scolaire	Septembre 2018
Capacité d'accueil	2 places

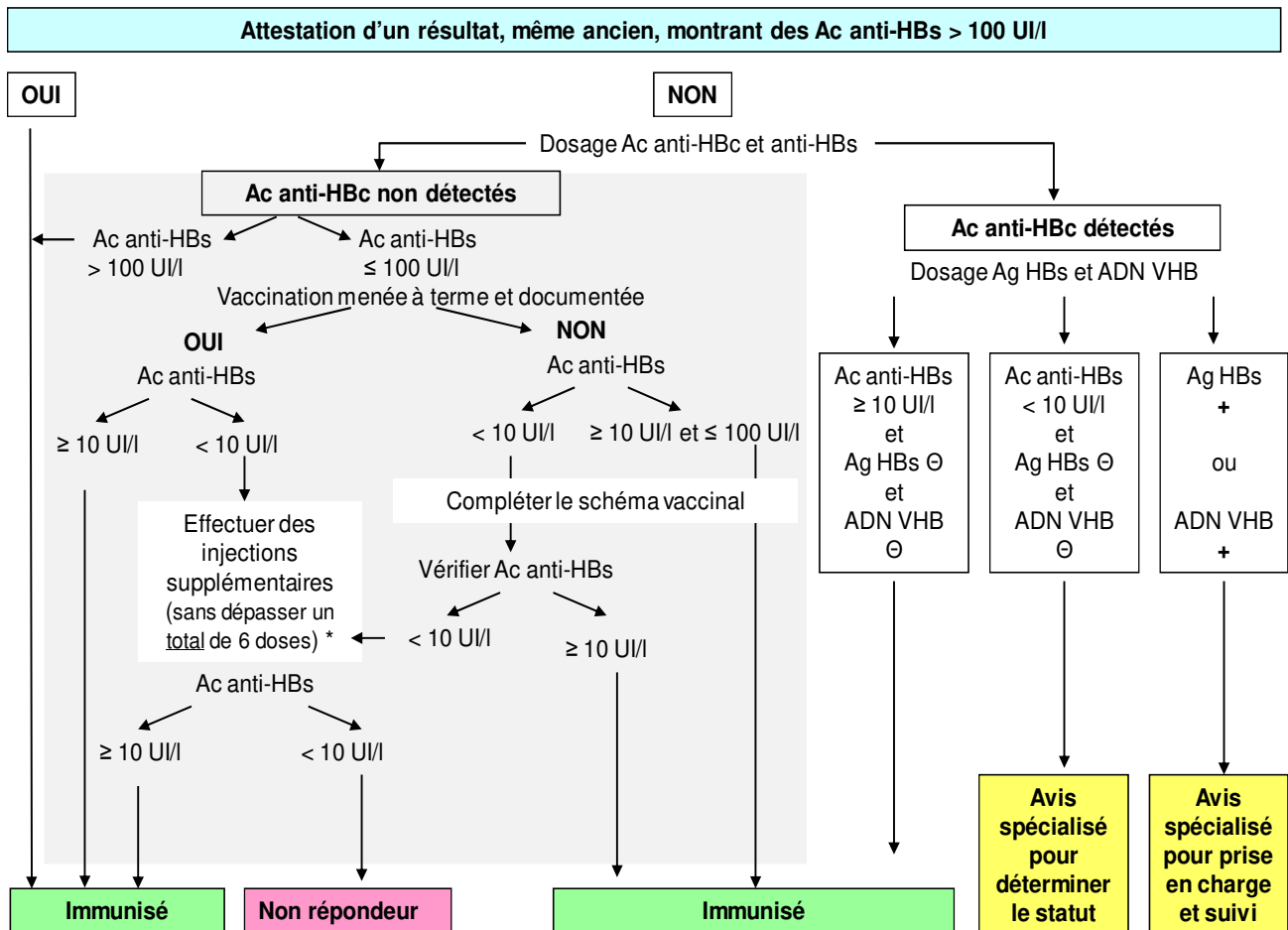
NOTE D'INFORMATION SUR LES VACCINATIONS

Les élèves aides-soignants sont soumis aux obligations d'immunisation mentionnées à l'article L3111-4 du Code de la Santé Publique et doivent apporter la preuve de leur immunisation au moment de leur inscription et au plus tard avant de commencer leurs stages (à défaut ils ne peuvent pas effectuer leurs stages).

VACCINATIONS OBLIGATOIRES (Selon l'arrêté du 02/08/2013) :

- **DIPHTERIE, TETANOS, POLIO**
- **HÉPATITE B** (Voir schéma ci-dessous): il est impératif d'être immunisé avant le départ en stage, le protocole étant long. Si vous n'êtes pas immunisé, il est conseillé d'enclencher le protocole au moment de l'inscription au concours.
- **BCG** : L'IDR doit être de moins de 6 mois avant l'entrée en formation.

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4^o de l'annexe 2 de l'arr  t  

L  gende : Ac : anticorps ; Ag : antig  ne ; VHB : virus de l'h  patite B

Cadre réservé à l'I.F.A.S.

A ne pas remplir

N° de dossier :

Paiement : Chèque - Espèces

Institut en formation d'Aides-soignants

Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000

RODEZ

Tél. 05.65.68.36.47

croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS 2018
INSCRIPTION EN CURSUS PARTIEL OU POST-VAE / BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ASSP ET SAPAT
Document à compléter lisiblement

1. ETAT CIVIL :

Nom de naissance : _____

Nom d'épouse / d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : Nationalité : Française Etrangère : _____

Lieu de naissance : _____ Département de naissance :

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) PACS Veuf(ve) Concubinage Autre

Adresse complète : _____

CP : Ville : _____

Téléphone fixe et/ou portable : et/ou

Mail : _____ @ _____

Votre situation au moment de l'inscription :

Terminale Salarié(e) Demandeur emploi Autres activités (**précisez**) :

2. TITRE D'INSCRIPTION ET DATE D'OBTENTION :

Auxiliaire puériculture Date d'obtention :

Ambulancier Date d'obtention :

Auxiliaire de vie sociale Date d'obtention :

Aide médico-psychologique Date d'obtention :

Assistant de vie aux familles Date d'obtention :

Mention complémentaire « Aide à domicile » Date d'obtention :

Baccalauréat ASSP ou SAPAT Terminale Obtention du diplôme

V.A.E. – Module(s) restant à acquérir : _____

➤ Module(s) manquant(s) à acquérir avant le :

3. FINANCEMENT :

Je m'engage personnellement à me financer la formation

Mon employeur s'engage à financer la formation (Joindre l'attestation de prise en charge)

L'OPCA s'engage à financer la formation (Joindre un justificatif de demande de prise en charge)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations données à mon sujet. (À compléter impérativement)

Signature du candidat et date :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Pour tous les candidats :

- La fiche d'inscription dûment remplie.
- 3 timbres 20 g au tarif en vigueur (tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2018),
- Une photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité: la carte nationale d'identité, soit le passeport, soit l'acte de naissance, soit le livret de famille, soit une carte de séjour ou une carte résident traduit en français.
- Une lettre de motivation.
- Un droit d'inscription de 60€ soit par chèque à l'ordre de l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française, soit par espèces. Les **mandat-cash seront refusés**. Il est rappelé que **cette somme ne sera en aucun cas remboursée**. Une facture acquittée vous sera transmise.
- Une enveloppe libellée à votre nom et à votre adresse, et timbrée au tarif en vigueur 2018.

Une attestation d'inscription vous sera transmise. Aucune confirmation d'inscription ne sera communiquée par téléphone.

➤ Pour les candidats DEAP, DEA/CCA, DEAVS/CAFAD, Mention complémentaire, DEAMP, ou titre professionnel d'AVF :

- La photocopie du diplôme ou titre relatif au titre d'inscription (aucune attestation de réussite ne sera acceptée),
- Un curriculum vitae à jour (déclinant votre parcours professionnel),
- Une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat,

➤ Pour les candidats en Bac ASSP et SAPAT :

- La photocopie du diplôme (**relevé de note ne sera pas accepté**) ou un certificat de scolarité pour les élèves en terminale (votre admission définitive sera subordonnée à l'obtention du diplôme du baccalauréat),
- Un CV (déclinant votre parcours scolaire, expériences professionnelles, éventuelles activités extra-scolaires ...),
- Votre copie du dossier scolaire **avec résultats et appréciations** des 3 années d'études comprenant :
 - Les bulletins scolaires depuis la seconde,
 - Les feuilles de stage avec appréciations depuis la seconde.

➤ Pour les candidats en Post-VAE :

- La notification de décision de jury de la DRJSCS avec la liste des compétences acquises,
- Pour les salariés, une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dépôt du dossier :

Le dossier d'inscription complet est à déposer dans les bureaux de l'I.F.A.S. ou à envoyer par courrier. Nous attirons votre attention sur le fait que la date limite des inscriptions est la date à laquelle votre dossier doit être réceptionné à l'accueil de l'I.F.A.S. soit **au plus tard le mercredi 21 mars 2018. Au-delà de cette limite, aucun dossier ne sera accepté.**

Convocation :

Après une première sélection sur dossier, une liste sera diffusée le lundi 30 avril 2018 à 14h30. Les personnes sélectionnées seront convoquées, du jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE : Mercredi 21 mars 2018



Formation

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FORMATION

DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT EN ALTERNANCE PARCOURS PARTIEL

DOSSIER D'INSCRIPTION

Site de RODEZ



INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET
SOCIAL OCCITANIE

Institut de Formation d'Aide-Soignant

Maison St Pierre - Avenue de St Pierre – 12000 RODEZ

Tél. : 05.65.68.36.47 / Fax : 05.65.68.24.18

Mail : ifas.rodez@croix-rouge.fr

Site : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr





ACCES A LA FORMATION

FORMATION EN PARCOURS PARTIELS, POST-VAE et BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

METIER D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

FORMATION PARTIELLE

Auxiliaire de puériculture : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture DEAP ou (DPAP) doivent suivre les unités de formation 1 et 3. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Ambulancier : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'ambulancier DEA ou (CCA ou DA) doivent suivre les unités de formation 1, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Auxiliaire de vie sociale ou Aide à domicile « Mention complémentaire » : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Aide Médico-psychologique : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, doivent suivre les unités de formation 2, 3 et 6. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Assistant(e) de vie aux familles : Les personnes titulaires du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6, 7 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2,3 et 5 et effectuer 12 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum un stage se déroule dans un établissement de santé, en unité de court séjour.

Baccalauréat « Services aux personnes et aux territoires » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2, 3, 5 et 6 et effectuer 14 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum deux stages se déroulent dans un établissement de santé dont un en unité de court séjour.

Selon les modules à valider pour les Post-VAE.

Intitulé du module	Durée respective	Titulaire du Diplôme
Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	Théorique : 140h / 4 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier
Module 2 : L'état clinique d'une personne	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 3 : Les soins	Théorique : 175h / 5 sem. Clinique : 280h / 8 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 4 : Ergonomie	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 4 sem.	
Module 5 : Relation Communication	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 6 : Hygiène hospitalière	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 2 sem.	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat SAPAT
Module 7 : Transmissions des informations	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Assistant de vie aux familles
Module 8 : Organisation du travail	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Assistant de vie aux familles

LA SELECTION

Les candidats titulaires des diplômes cités ci-dessus **sont sélectionnés sur la base d'un dossier** comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation,
- Attestations de travail avec appréciations des employeurs pour les candidats s'inscrivant en parcours partiels,
- Dossier scolaire avec résultats et appréciations pour les candidats s'inscrivant au titre du baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT,
- Titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation. Les élèves en terminale des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Les candidats retenus (après étude du dossier) seront convoqués à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

La composition du jury de cet entretien est identique à celle prévue à l'article 9 de l'arrêté du 22 octobre 2005 susvisé.

Le nombre de candidats titulaires des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" admis en formation est inclus dans la capacité d'accueil autorisée et égal au minimum à 15 % de celle-ci. La capacité pour l'année 2018 est de 18 places.

Les candidats Post-VAE, pour s'inscrire à l'institut, doivent déposer un dossier. Après étude de celui-ci, les candidats pourront avoir un entretien avec le directeur de l'institut de formation aide-soignant.

TARIFS DE LA FORMATION (Sous réserve de modification)

Titulaire du diplôme Auxiliaire puériculture : 2 584€

Titulaire du diplôme Ambulancier : 3 076€

Titulaire du diplôme Auxiliaire de vie sociale : 2 830€

Titulaire du diplôme Mention complémentaire « Aide à domicile » : 2 830€

Titulaire du diplôme Aide Médico-psychologique : 2 707€

Titulaire du diplôme Assistant de vie aux familles : 2 953€

Pos-VAE : Selon les modules à valider (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Titulaire du diplôme Baccalauréat ASSP et SAPAT (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Les personnes inscrites sur des parcours passerelles sont exclus du dispositif des modalités de prise en charge par le conseil Régional.

INSCRIPTION A LA SELECTION

Vous devez télécharger ou retirer le dossier d'inscription du **lundi 8 janvier au mercredi 21 mars 2018** :

☞ Soit sur notre site internet : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr

☞ Soit à l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française – Maison St Pierre – Avenue de St Pierre – 12000 Rodez pour les candidats

CALENDRIER A LA SELECTION 2018

INFORMATIONS 2018	
Dossier d'inscription	<u>Sur site</u> : Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000 RODEZ <u>Internet</u> : irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr <u>Tél.</u> : 05 65 68 36 47 <u>Mail</u> : ifas.rodez@croix-rouge.fr
Ouverture des inscriptions	Lundi 8 janvier 2018
Clôture des inscriptions	Mercredi 21 mars 2018
Affichage des résultats pour les entretiens	Lundi 30 avril 2018 à 14h30
Entretiens (sous réserve de modification)	Jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018
Affichage des résultats de l'admission	Mercredi 6 juin 2018 à 15h00
Frais d'inscription au concours	60 €
Rentrée scolaire	Septembre 2018
Capacité d'accueil	2 places

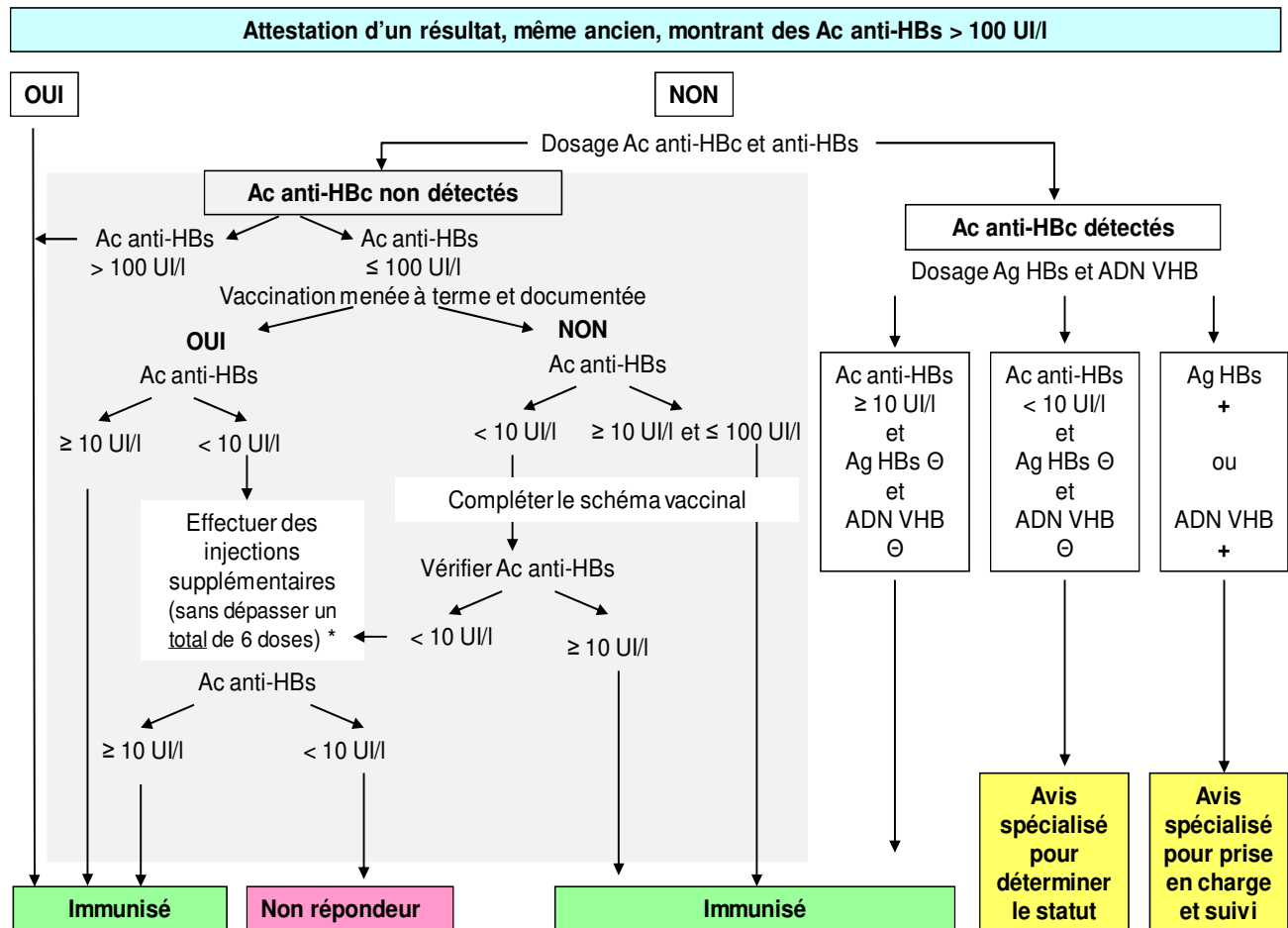
NOTE D'INFORMATION SUR LES VACCINATIONS

Les élèves aides-soignants sont soumis aux obligations d'immunisation mentionnées à l'article L3111-4 du Code de la Santé Publique et doivent apporter la preuve de leur immunisation au moment de leur inscription et au plus tard avant de commencer leurs stages (à défaut ils ne peuvent pas effectuer leurs stages).

VACCINATIONS OBLIGATOIRES (Selon l'arrêté du 02/08/2013) :

- **DIPHTERIE, TETANOS, POLIO**
- **HÉPATITE B** (Voir schéma ci-dessous): il est impératif d'être immunisé avant le départ en stage, le protocole étant long. Si vous n'êtes pas immunisé, il est conseillé d'enclencher le protocole au moment de l'inscription au concours.
- **BCG** : L'IDR doit être de moins de 6 mois avant l'entrée en formation.

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac: anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Cadre réservé à l'I.F.A.S.

A ne pas remplir

N° de dossier :

Paiement : Chèque - Espèces

Institut en formation d'Aides-soignants

Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000

RODEZ

Tél. 05.65.68.36.47

croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS 2018
INSCRIPTION EN CURSUS PARTIEL OU POST-VAE / BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ASSP ET SAPAT
Document à compléter lisiblement

1. ETAT CIVIL :

Nom de naissance : _____

Nom d'épouse / d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : Nationalité : Française Etrangère : _____

Lieu de naissance : _____ Département de naissance :

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) PACS Veuf(ve) Concubinage Autre

Adresse complète : _____

CP : Ville : _____

Téléphone fixe et/ou portable : et/ou

Mail : _____ @ _____

Votre situation au moment de l'inscription :

Terminale Salarié(e) Demandeur emploi Autres activités (**précisez**) :

2. TITRE D'INSCRIPTION ET DATE D'OBTENTION :

Auxiliaire puériculture Date d'obtention :

Ambulancier Date d'obtention :

Auxiliaire de vie sociale Date d'obtention :

Aide médico-psychologique Date d'obtention :

Assistant de vie aux familles Date d'obtention :

Mention complémentaire « Aide à domicile » Date d'obtention :

Baccalauréat ASSP ou SAPAT Terminale Obtention du diplôme

V.A.E. – Module(s) restant à acquérir : _____

➤ Module(s) manquant(s) à acquérir avant le :

3. FINANCEMENT :

Je m'engage personnellement à me financer la formation

Mon employeur s'engage à financer la formation (Joindre l'attestation de prise en charge)

L'OPCA s'engage à financer la formation (Joindre un justificatif de demande de prise en charge)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations données à mon sujet. (À compléter impérativement)

Signature du candidat et date :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Pour tous les candidats :

- La fiche d'inscription dûment remplie.
- 3 timbres 20 g au tarif en vigueur (tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2018),
- Une photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité: la carte nationale d'identité, soit le passeport, soit l'acte de naissance, soit le livret de famille, soit une carte de séjour ou une carte résident traduit en français.
- Une lettre de motivation.
- Un droit d'inscription de 60€ soit par chèque à l'ordre de l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française, soit par espèces. Les **mandat-cash seront refusés**. Il est rappelé que **cette somme ne sera en aucun cas remboursée**. Une facture acquittée vous sera transmise.
- Une enveloppe libellée à votre nom et à votre adresse, et timbrée au tarif en vigueur 2018.

Une attestation d'inscription vous sera transmise. Aucune confirmation d'inscription ne sera communiquée par téléphone.

➤ Pour les candidats DEAP, DEA/CCA, DEAVS/CAFAD, Mention complémentaire, DEAMP, ou titre professionnel d'AVF :

- La photocopie du diplôme ou titre relatif au titre d'inscription (aucune attestation de réussite ne sera acceptée),
- Un curriculum vitae à jour (déclinant votre parcours professionnel),
- Une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat,

➤ Pour les candidats en Bac ASSP et SAPAT :

- La photocopie du diplôme (**relevé de note ne sera pas accepté**) ou un certificat de scolarité pour les élèves en terminale (votre admission définitive sera subordonnée à l'obtention du diplôme du baccalauréat),
- Un CV (déclinant votre parcours scolaire, expériences professionnelles, éventuelles activités extra-scolaires ...),
- Votre copie du dossier scolaire **avec résultats et appréciations** des 3 années d'études comprenant :
 - Les bulletins scolaires depuis la seconde,
 - Les feuilles de stage avec appréciations depuis la seconde.

➤ Pour les candidats en Post-VAE :

- La notification de décision de jury de la DRJSCS avec la liste des compétences acquises,
- Pour les salariés, une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dépôt du dossier :

Le dossier d'inscription complet est à déposer dans les bureaux de l'I.F.A.S. ou à envoyer par courrier. Nous attirons votre attention sur le fait que la date limite des inscriptions est la date à laquelle votre dossier doit être réceptionné à l'accueil de l'I.F.A.S. soit **au plus tard le mercredi 21 mars 2018. Au-delà de cette limite, aucun dossier ne sera accepté.**

Convocation :

Après une première sélection sur dossier, une liste sera diffusée le lundi 30 avril 2018 à 14h30. Les personnes sélectionnées seront convoquées, du jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE : Mercredi 21 mars 2018



Formation

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FORMATION

DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT EN ALTERNANCE PARCOURS PARTIEL

DOSSIER D'INSCRIPTION

Site de RODEZ



INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET
SOCIAL OCCITANIE

Institut de Formation d'Aide-Soignant

Maison St Pierre - Avenue de St Pierre – 12000 RODEZ

Tél. : 05.65.68.36.47 / Fax : 05.65.68.24.18

Mail : ifas.rodez@croix-rouge.fr

Site : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr





ACCES A LA FORMATION

FORMATION EN PARCOURS PARTIELS, POST-VAE et BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

METIER D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

FORMATION PARTIELLE

Auxiliaire de puériculture : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture DEAP ou (DPAP) doivent suivre les unités de formation 1 et 3. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Ambulancier : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'ambulancier DEA ou (CCA ou DA) doivent suivre les unités de formation 1, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Auxiliaire de vie sociale ou Aide à domicile « Mention complémentaire » : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Aide Médico-psychologique : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, doivent suivre les unités de formation 2, 3 et 6. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Assistant(e) de vie aux familles : Les personnes titulaires du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6, 7 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2,3 et 5 et effectuer 12 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum un stage se déroule dans un établissement de santé, en unité de court séjour.

Baccalauréat « Services aux personnes et aux territoires » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2, 3, 5 et 6 et effectuer 14 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum deux stages se déroulent dans un établissement de santé dont un en unité de court séjour.

Selon les modules à valider pour les Post-VAE.

Intitulé du module	Durée respective	Titulaire du Diplôme
Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	Théorique : 140h / 4 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier
Module 2 : L'état clinique d'une personne	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 3 : Les soins	Théorique : 175h / 5 sem. Clinique : 280h / 8 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 4 : Ergonomie	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 4 sem.	
Module 5 : Relation Communication	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 6 : Hygiène hospitalière	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 2 sem.	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat SAPAT
Module 7 : Transmissions des informations	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Assistant de vie aux familles
Module 8 : Organisation du travail	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Assistant de vie aux familles

LA SELECTION

Les candidats titulaires des diplômes cités ci-dessus **sont sélectionnés sur la base d'un dossier** comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation,
- Attestations de travail avec appréciations des employeurs pour les candidats s'inscrivant en parcours partiels,
- Dossier scolaire avec résultats et appréciations pour les candidats s'inscrivant au titre du baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT,
- Titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation. Les élèves en terminale des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Les candidats retenus (après étude du dossier) seront convoqués à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

La composition du jury de cet entretien est identique à celle prévue à l'article 9 de l'arrêté du 22 octobre 2005 susvisé.

Le nombre de candidats titulaires des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" admis en formation est inclus dans la capacité d'accueil autorisée et égal au minimum à 15 % de celle-ci. La capacité pour l'année 2018 est de 18 places.

Les candidats Post-VAE, pour s'inscrire à l'institut, doivent déposer un dossier. Après étude de celui-ci, les candidats pourront avoir un entretien avec le directeur de l'institut de formation aide-soignant.

TARIFS DE LA FORMATION (Sous réserve de modification)

Titulaire du diplôme Auxiliaire puériculture : 2 584€

Titulaire du diplôme Ambulancier : 3 076€

Titulaire du diplôme Auxiliaire de vie sociale : 2 830€

Titulaire du diplôme Mention complémentaire « Aide à domicile » : 2 830€

Titulaire du diplôme Aide Médico-psychologique : 2 707€

Titulaire du diplôme Assistant de vie aux familles : 2 953€

Pos-VAE : Selon les modules à valider (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Titulaire du diplôme Baccalauréat ASSP et SAPAT (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Les personnes inscrites sur des parcours passerelles sont exclus du dispositif des modalités de prise en charge par le conseil Régional.

INSCRIPTION A LA SELECTION

Vous devez télécharger ou retirer le dossier d'inscription du **lundi 8 janvier au mercredi 21 mars 2018** :

☞ Soit sur notre site internet : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr

☞ Soit à l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française – Maison St Pierre – Avenue de St Pierre – 12000 Rodez pour les candidats

CALENDRIER A LA SELECTION 2018

INFORMATIONS 2018	
Dossier d'inscription	<u>Sur site</u> : Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000 RODEZ <u>Internet</u> : irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr <u>Tél.</u> : 05 65 68 36 47 <u>Mail</u> : ifas.rodez@croix-rouge.fr
Ouverture des inscriptions	Lundi 8 janvier 2018
Clôture des inscriptions	Mercredi 21 mars 2018
Affichage des résultats pour les entretiens	Lundi 30 avril 2018 à 14h30
Entretiens (sous réserve de modification)	Jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018
Affichage des résultats de l'admission	Mercredi 6 juin 2018 à 15h00
Frais d'inscription au concours	60 €
Rentrée scolaire	Septembre 2018
Capacité d'accueil	2 places

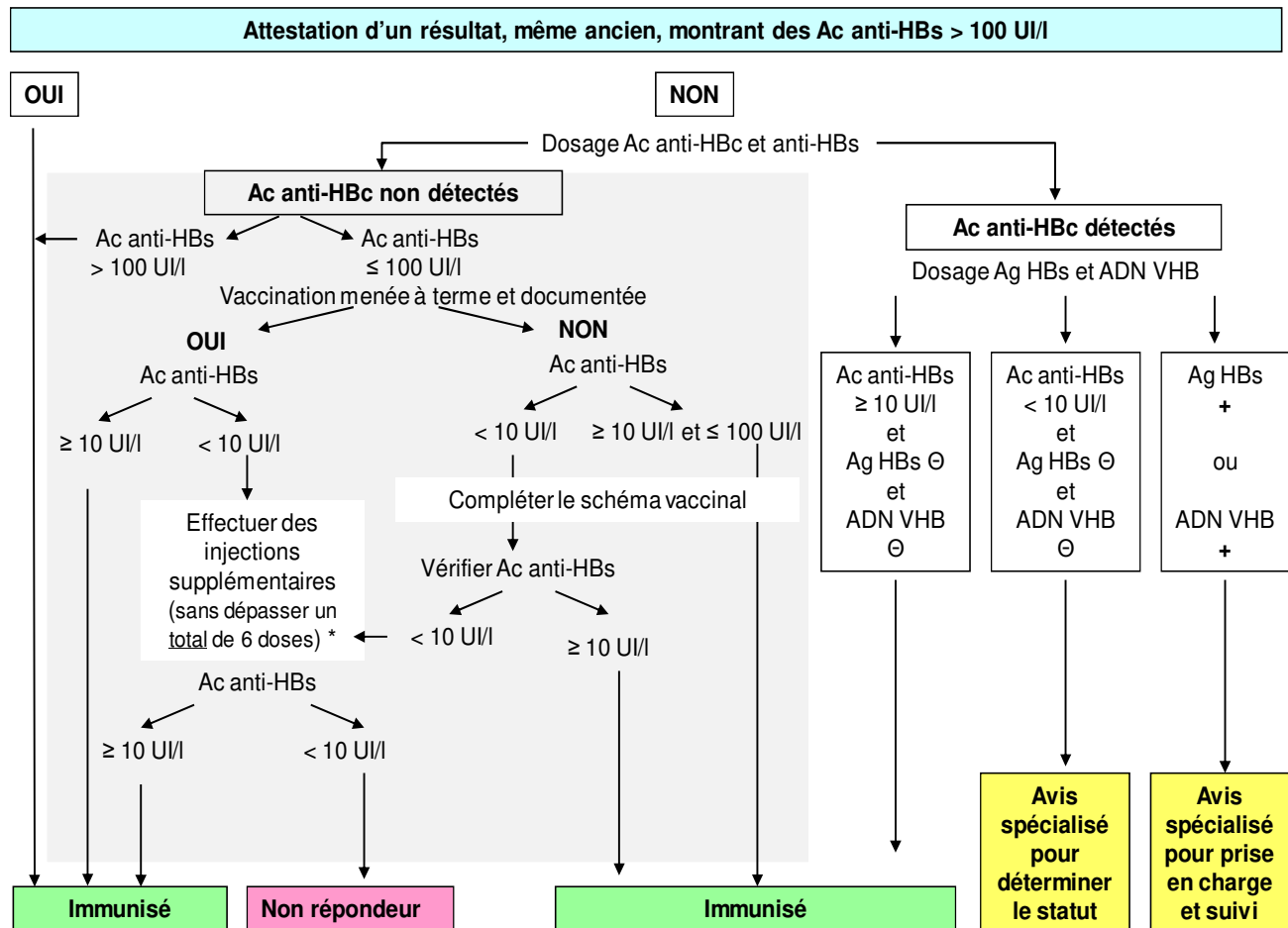
NOTE D'INFORMATION SUR LES VACCINATIONS

Les élèves aides-soignants sont soumis aux obligations d'immunisation mentionnées à l'article L3111-4 du Code de la Santé Publique et doivent apporter la preuve de leur immunisation au moment de leur inscription et au plus tard avant de commencer leurs stages (à défaut ils ne peuvent pas effectuer leurs stages).

VACCINATIONS OBLIGATOIRES (Selon l'arrêté du 02/08/2013) :

- **DIPHTERIE, TETANOS, POLIO**
- **HÉPATITE B** (Voir schéma ci-dessous): il est impératif d'être immunisé avant le départ en stage, le protocole étant long. Si vous n'êtes pas immunisé, il est conseillé d'enclencher le protocole au moment de l'inscription au concours.
- **BCG** : L'IDR doit être de moins de 6 mois avant l'entrée en formation.

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac: anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Cadre réservé à l'I.F.A.S.

A ne pas remplir

N° de dossier :

Paiement : Chèque - Espèces

Institut en formation d'Aides-soignants

Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000

RODEZ

Tél. 05.65.68.36.47

croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS 2018
INSCRIPTION EN CURSUS PARTIEL OU POST-VAE / BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ASSP ET SAPAT
Document à compléter lisiblement

1. ETAT CIVIL :

Nom de naissance : _____

Nom d'épouse / d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : Nationalité : Française Etrangère : _____

Lieu de naissance : _____ Département de naissance :

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) PACS Veuf(ve) Concubinage Autre

Adresse complète : _____

CP : Ville : _____

Téléphone fixe et/ou portable : et/ou

Mail : _____ @ _____

Votre situation au moment de l'inscription :

Terminale Salarié(e) Demandeur emploi Autres activités (**précisez**) :

2. TITRE D'INSCRIPTION ET DATE D'OBTENTION :

Auxiliaire puériculture Date d'obtention :

Ambulancier Date d'obtention :

Auxiliaire de vie sociale Date d'obtention :

Aide médico-psychologique Date d'obtention :

Assistant de vie aux familles Date d'obtention :

Mention complémentaire « Aide à domicile » Date d'obtention :

Baccalauréat ASSP ou SAPAT Terminale Obtention du diplôme

V.A.E. – Module(s) restant à acquérir : _____

➤ Module(s) manquant(s) à acquérir avant le :

3. FINANCEMENT :

Je m'engage personnellement à me financer la formation

Mon employeur s'engage à financer la formation (Joindre l'attestation de prise en charge)

L'OPCA s'engage à financer la formation (Joindre un justificatif de demande de prise en charge)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations données à mon sujet. (À compléter impérativement)

Signature du candidat et date :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Pour tous les candidats :

- La fiche d'inscription dûment remplie.
- 3 timbres 20 g au tarif en vigueur (tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2018),
- Une photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité: la carte nationale d'identité, soit le passeport, soit l'acte de naissance, soit le livret de famille, soit une carte de séjour ou une carte résident traduit en français.
- Une lettre de motivation.
- Un droit d'inscription de 60€ soit par chèque à l'ordre de l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française, soit par espèces. Les **mandat-cash seront refusés**. Il est rappelé que **cette somme ne sera en aucun cas remboursée**. Une facture acquittée vous sera transmise.
- Une enveloppe libellée à votre nom et à votre adresse, et timbrée au tarif en vigueur 2018.

Une attestation d'inscription vous sera transmise. Aucune confirmation d'inscription ne sera communiquée par téléphone.

➤ Pour les candidats DEAP, DEA/CCA, DEAVS/CAFAD, Mention complémentaire, DEAMP, ou titre professionnel d'AVF :

- La photocopie du diplôme ou titre relatif au titre d'inscription (aucune attestation de réussite ne sera acceptée),
- Un curriculum vitae à jour (déclinant votre parcours professionnel),
- Une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat,

➤ Pour les candidats en Bac ASSP et SAPAT :

- La photocopie du diplôme (**relevé de note ne sera pas accepté**) ou un certificat de scolarité pour les élèves en terminale (votre admission définitive sera subordonnée à l'obtention du diplôme du baccalauréat),
- Un CV (déclinant votre parcours scolaire, expériences professionnelles, éventuelles activités extra-scolaires ...),
- Votre copie du dossier scolaire **avec résultats et appréciations** des 3 années d'études comprenant :
 - Les bulletins scolaires depuis la seconde,
 - Les feuilles de stage avec appréciations depuis la seconde.

➤ Pour les candidats en Post-VAE :

- La notification de décision de jury de la DRJSCS avec la liste des compétences acquises,
- Pour les salariés, une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dépôt du dossier :

Le dossier d'inscription complet est à déposer dans les bureaux de l'I.F.A.S. ou à envoyer par courrier. Nous attirons votre attention sur le fait que la date limite des inscriptions est la date à laquelle votre dossier doit être réceptionné à l'accueil de l'I.F.A.S. soit **au plus tard le mercredi 21 mars 2018. Au-delà de cette limite, aucun dossier ne sera accepté.**

Convocation :

Après une première sélection sur dossier, une liste sera diffusée le lundi 30 avril 2018 à 14h30. Les personnes sélectionnées seront convoquées, du jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE : Mercredi 21 mars 2018



Formation

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FORMATION

DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT EN ALTERNANCE PARCOURS PARTIEL

DOSSIER D'INSCRIPTION

Site de RODEZ



INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET
SOCIAL OCCITANIE

Institut de Formation d'Aide-Soignant

Maison St Pierre - Avenue de St Pierre – 12000 RODEZ

Tél. : 05.65.68.36.47 / Fax : 05.65.68.24.18

Mail : ifas.rodez@croix-rouge.fr

Site : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr





ACCES A LA FORMATION

FORMATION EN PARCOURS PARTIELS, POST-VAE et BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

METIER D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

FORMATION PARTIELLE

Auxiliaire de puériculture : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture DEAP ou (DPAP) doivent suivre les unités de formation 1 et 3. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Ambulancier : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'ambulancier DEA ou (CCA ou DA) doivent suivre les unités de formation 1, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Auxiliaire de vie sociale ou Aide à domicile « Mention complémentaire » : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Aide Médico-psychologique : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, doivent suivre les unités de formation 2, 3 et 6. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Assistant(e) de vie aux familles : Les personnes titulaires du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6, 7 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2,3 et 5 et effectuer 12 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum un stage se déroule dans un établissement de santé, en unité de court séjour.

Baccalauréat « Services aux personnes et aux territoires » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2, 3, 5 et 6 et effectuer 14 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum deux stages se déroulent dans un établissement de santé dont un en unité de court séjour.

Selon les modules à valider pour les Post-VAE.

Intitulé du module	Durée respective	Titulaire du Diplôme
Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	Théorique : 140h / 4 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier
Module 2 : L'état clinique d'une personne	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 3 : Les soins	Théorique : 175h / 5 sem. Clinique : 280h / 8 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 4 : Ergonomie	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 4 sem.	
Module 5 : Relation Communication	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 6 : Hygiène hospitalière	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 2 sem.	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat SAPAT
Module 7 : Transmissions des informations	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Assistant de vie aux familles
Module 8 : Organisation du travail	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Assistant de vie aux familles

LA SELECTION

Les candidats titulaires des diplômes cités ci-dessus **sont sélectionnés sur la base d'un dossier** comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation,
- Attestations de travail avec appréciations des employeurs pour les candidats s'inscrivant en parcours partiels,
- Dossier scolaire avec résultats et appréciations pour les candidats s'inscrivant au titre du baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT,
- Titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation. Les élèves en terminale des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Les candidats retenus (après étude du dossier) seront convoqués à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

La composition du jury de cet entretien est identique à celle prévue à l'article 9 de l'arrêté du 22 octobre 2005 susvisé.

Le nombre de candidats titulaires des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" admis en formation est inclus dans la capacité d'accueil autorisée et égal au minimum à 15 % de celle-ci. La capacité pour l'année 2018 est de 18 places.

Les candidats Post-VAE, pour s'inscrire à l'institut, doivent déposer un dossier. Après étude de celui-ci, les candidats pourront avoir un entretien avec le directeur de l'institut de formation aide-soignant.

TARIFS DE LA FORMATION (Sous réserve de modification)

Titulaire du diplôme Auxiliaire puériculture : 2 584€

Titulaire du diplôme Ambulancier : 3 076€

Titulaire du diplôme Auxiliaire de vie sociale : 2 830€

Titulaire du diplôme Mention complémentaire « Aide à domicile » : 2 830€

Titulaire du diplôme Aide Médico-psychologique : 2 707€

Titulaire du diplôme Assistant de vie aux familles : 2 953€

Pos-VAE : Selon les modules à valider (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Titulaire du diplôme Baccalauréat ASSP et SAPAT (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Les personnes inscrites sur des parcours passerelles sont exclus du dispositif des modalités de prise en charge par le conseil Régional.

INSCRIPTION A LA SELECTION

Vous devez télécharger ou retirer le dossier d'inscription du **lundi 8 janvier au mercredi 21 mars 2018** :

☞ Soit sur notre site internet : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr

☞ Soit à l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française – Maison St Pierre – Avenue de St Pierre – 12000 Rodez pour les candidats

CALENDRIER A LA SELECTION 2018

INFORMATIONS 2018	
Dossier d'inscription	<u>Sur site</u> : Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000 RODEZ <u>Internet</u> : irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr <u>Tél.</u> : 05 65 68 36 47 <u>Mail</u> : ifas.rodez@croix-rouge.fr
Ouverture des inscriptions	Lundi 8 janvier 2018
Clôture des inscriptions	Mercredi 21 mars 2018
Affichage des résultats pour les entretiens	Lundi 30 avril 2018 à 14h30
Entretiens (sous réserve de modification)	Jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018
Affichage des résultats de l'admission	Mercredi 6 juin 2018 à 15h00
Frais d'inscription au concours	60 €
Rentrée scolaire	Septembre 2018
Capacité d'accueil	2 places

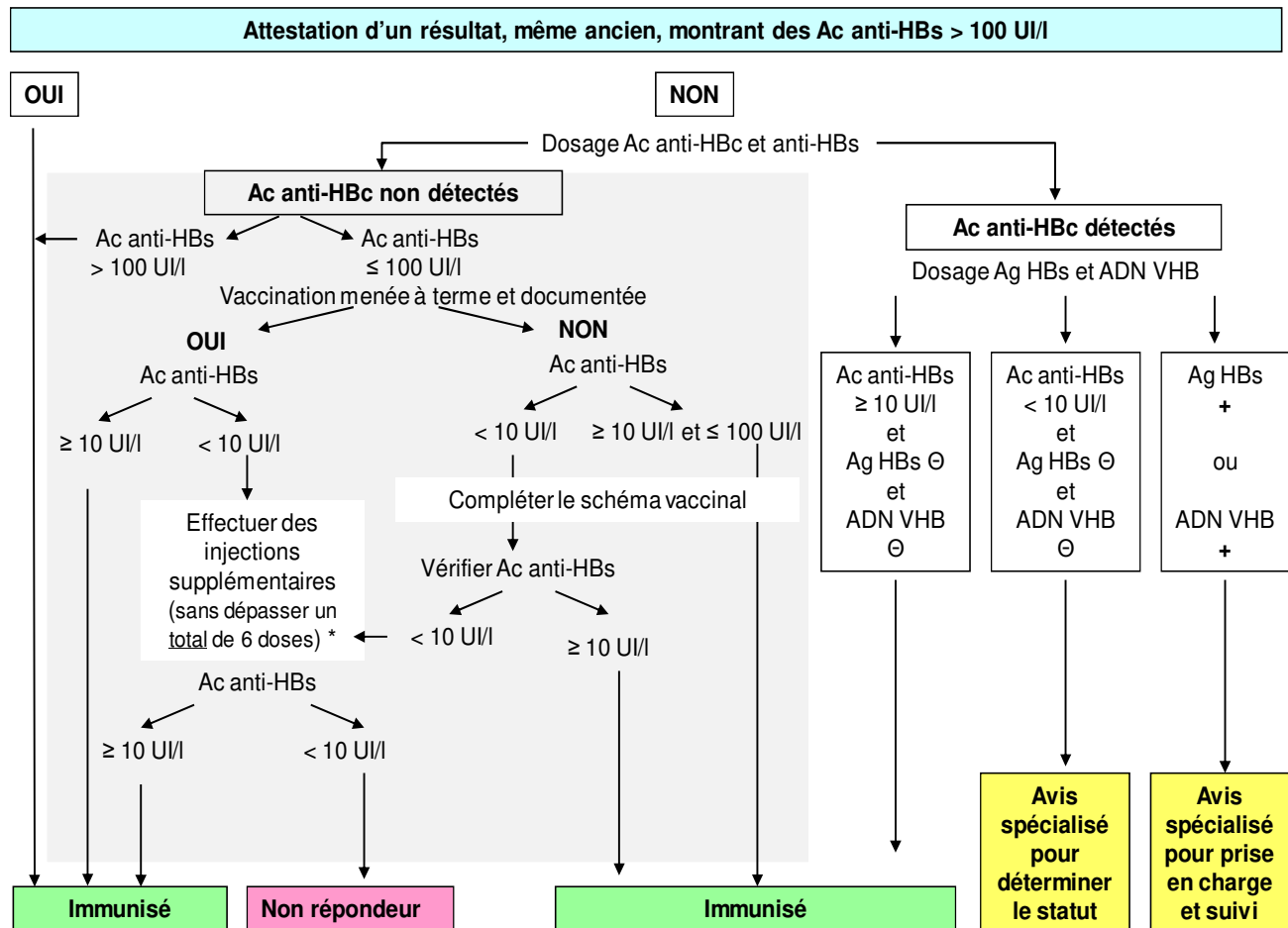
NOTE D'INFORMATION SUR LES VACCINATIONS

Les élèves aides-soignants sont soumis aux obligations d'immunisation mentionnées à l'article L3111-4 du Code de la Santé Publique et doivent apporter la preuve de leur immunisation au moment de leur inscription et au plus tard avant de commencer leurs stages (à défaut ils ne peuvent pas effectuer leurs stages).

VACCINATIONS OBLIGATOIRES (Selon l'arrêté du 02/08/2013) :

- **DIPHTERIE, TETANOS, POLIO**
- **HÉPATITE B** (Voir schéma ci-dessous): il est impératif d'être immunisé avant le départ en stage, le protocole étant long. Si vous n'êtes pas immunisé, il est conseillé d'enclencher le protocole au moment de l'inscription au concours.
- **BCG** : L'IDR doit être de moins de 6 mois avant l'entrée en formation.

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac: anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Cadre réservé à l'I.F.A.S.

A ne pas remplir

N° de dossier :

Paiement : Chèque - Espèces

Institut en formation d'Aides-soignants

Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000

RODEZ

Tél. 05.65.68.36.47

croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS 2018
INSCRIPTION EN CURSUS PARTIEL OU POST-VAE / BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ASSP ET SAPAT
Document à compléter lisiblement

1. ETAT CIVIL :

Nom de naissance : _____

Nom d'épouse / d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : Nationalité : Française Etrangère : _____

Lieu de naissance : _____ Département de naissance :

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) PACS Veuf(ve) Concubinage Autre

Adresse complète : _____

CP : Ville : _____

Téléphone fixe et/ou portable : et/ou

Mail : _____ @ _____

Votre situation au moment de l'inscription :

Terminale Salarié(e) Demandeur emploi Autres activités (**précisez**) :

2. TITRE D'INSCRIPTION ET DATE D'OBTENTION :

Auxiliaire puériculture Date d'obtention :

Ambulancier Date d'obtention :

Auxiliaire de vie sociale Date d'obtention :

Aide médico-psychologique Date d'obtention :

Assistant de vie aux familles Date d'obtention :

Mention complémentaire « Aide à domicile » Date d'obtention :

Baccalauréat ASSP ou SAPAT Terminale Obtention du diplôme

V.A.E. – Module(s) restant à acquérir : _____

➤ Module(s) manquant(s) à acquérir avant le :

3. FINANCEMENT :

Je m'engage personnellement à me financer la formation

Mon employeur s'engage à financer la formation (Joindre l'attestation de prise en charge)

L'OPCA s'engage à financer la formation (Joindre un justificatif de demande de prise en charge)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations données à mon sujet. (À compléter impérativement)

Signature du candidat et date :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Pour tous les candidats :

- La fiche d'inscription dûment remplie.
- 3 timbres 20 g au tarif en vigueur (tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2018),
- Une photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité: la carte nationale d'identité, soit le passeport, soit l'acte de naissance, soit le livret de famille, soit une carte de séjour ou une carte résident traduit en français.
- Une lettre de motivation.
- Un droit d'inscription de 60€ soit par chèque à l'ordre de l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française, soit par espèces. Les **mandat-cash seront refusés**. Il est rappelé que **cette somme ne sera en aucun cas remboursée**. Une facture acquittée vous sera transmise.
- Une enveloppe libellée à votre nom et à votre adresse, et timbrée au tarif en vigueur 2018.

Une attestation d'inscription vous sera transmise. Aucune confirmation d'inscription ne sera communiquée par téléphone.

➤ Pour les candidats DEAP, DEA/CCA, DEAVS/CAFAD, Mention complémentaire, DEAMP, ou titre professionnel d'AVF :

- La photocopie du diplôme ou titre relatif au titre d'inscription (aucune attestation de réussite ne sera acceptée),
- Un curriculum vitae à jour (déclinant votre parcours professionnel),
- Une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat,

➤ Pour les candidats en Bac ASSP et SAPAT :

- La photocopie du diplôme (**relevé de note ne sera pas accepté**) ou un certificat de scolarité pour les élèves en terminale (votre admission définitive sera subordonnée à l'obtention du diplôme du baccalauréat),
- Un CV (déclinant votre parcours scolaire, expériences professionnelles, éventuelles activités extra-scolaires ...),
- Votre copie du dossier scolaire **avec résultats et appréciations** des 3 années d'études comprenant :
 - Les bulletins scolaires depuis la seconde,
 - Les feuilles de stage avec appréciations depuis la seconde.

➤ Pour les candidats en Post-VAE :

- La notification de décision de jury de la DRJSCS avec la liste des compétences acquises,
- Pour les salariés, une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dépôt du dossier :

Le dossier d'inscription complet est à déposer dans les bureaux de l'I.F.A.S. ou à envoyer par courrier. Nous attirons votre attention sur le fait que la date limite des inscriptions est la date à laquelle votre dossier doit être réceptionné à l'accueil de l'I.F.A.S. soit **au plus tard le mercredi 21 mars 2018. Au-delà de cette limite, aucun dossier ne sera accepté.**

Convocation :

Après une première sélection sur dossier, une liste sera diffusée le lundi 30 avril 2018 à 14h30. Les personnes sélectionnées seront convoquées, du jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE : Mercredi 21 mars 2018



Formation

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FORMATION

DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT EN ALTERNANCE PARCOURS PARTIEL

DOSSIER D'INSCRIPTION

Site de RODEZ



INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET
SOCIAL OCCITANIE

Institut de Formation d'Aide-Soignant

Maison St Pierre - Avenue de St Pierre – 12000 RODEZ

Tél. : 05.65.68.36.47 / Fax : 05.65.68.24.18

Mail : ifas.rodez@croix-rouge.fr

Site : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr





ACCES A LA FORMATION

FORMATION EN PARCOURS PARTIELS, POST-VAE et BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

METIER D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

FORMATION PARTIELLE

Auxiliaire de puériculture : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture DEAP ou (DPAP) doivent suivre les unités de formation 1 et 3. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Ambulancier : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'ambulancier DEA ou (CCA ou DA) doivent suivre les unités de formation 1, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Auxiliaire de vie sociale ou Aide à domicile « Mention complémentaire » : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Aide Médico-psychologique : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, doivent suivre les unités de formation 2, 3 et 6. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Assistant(e) de vie aux familles : Les personnes titulaires du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6, 7 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2,3 et 5 et effectuer 12 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum un stage se déroule dans un établissement de santé, en unité de court séjour.

Baccalauréat « Services aux personnes et aux territoires » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2, 3, 5 et 6 et effectuer 14 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum deux stages se déroulent dans un établissement de santé dont un en unité de court séjour.

Selon les modules à valider pour les Post-VAE.

Intitulé du module	Durée respective	Titulaire du Diplôme
Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	Théorique : 140h / 4 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier
Module 2 : L'état clinique d'une personne	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 3 : Les soins	Théorique : 175h / 5 sem. Clinique : 280h / 8 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 4 : Ergonomie	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 4 sem.	
Module 5 : Relation Communication	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 6 : Hygiène hospitalière	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 2 sem.	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat SAPAT
Module 7 : Transmissions des informations	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Assistant de vie aux familles
Module 8 : Organisation du travail	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Assistant de vie aux familles

LA SELECTION

Les candidats titulaires des diplômes cités ci-dessus **sont sélectionnés sur la base d'un dossier** comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation,
- Attestations de travail avec appréciations des employeurs pour les candidats s'inscrivant en parcours partiels,
- Dossier scolaire avec résultats et appréciations pour les candidats s'inscrivant au titre du baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT,
- Titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation. Les élèves en terminale des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Les candidats retenus (après étude du dossier) seront convoqués à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

La composition du jury de cet entretien est identique à celle prévue à l'article 9 de l'arrêté du 22 octobre 2005 susvisé.

Le nombre de candidats titulaires des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" admis en formation est inclus dans la capacité d'accueil autorisée et égal au minimum à 15 % de celle-ci. La capacité pour l'année 2018 est de 18 places.

Les candidats Post-VAE, pour s'inscrire à l'institut, doivent déposer un dossier. Après étude de celui-ci, les candidats pourront avoir un entretien avec le directeur de l'institut de formation aide-soignant.

TARIFS DE LA FORMATION (Sous réserve de modification)

Titulaire du diplôme Auxiliaire puériculture : 2 584€

Titulaire du diplôme Ambulancier : 3 076€

Titulaire du diplôme Auxiliaire de vie sociale : 2 830€

Titulaire du diplôme Mention complémentaire « Aide à domicile » : 2 830€

Titulaire du diplôme Aide Médico-psychologique : 2 707€

Titulaire du diplôme Assistant de vie aux familles : 2 953€

Pos-VAE : Selon les modules à valider (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Titulaire du diplôme Baccalauréat ASSP et SAPAT (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Les personnes inscrites sur des parcours passerelles sont exclus du dispositif des modalités de prise en charge par le conseil Régional.

INSCRIPTION A LA SELECTION

Vous devez télécharger ou retirer le dossier d'inscription du **lundi 8 janvier au mercredi 21 mars 2018** :

☞ Soit sur notre site internet : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr

☞ Soit à l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française – Maison St Pierre – Avenue de St Pierre – 12000 Rodez pour les candidats

CALENDRIER A LA SELECTION 2018

INFORMATIONS 2018	
Dossier d'inscription	<u>Sur site</u> : Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000 RODEZ <u>Internet</u> : irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr <u>Tél.</u> : 05 65 68 36 47 <u>Mail</u> : ifas.rodez@croix-rouge.fr
Ouverture des inscriptions	Lundi 8 janvier 2018
Clôture des inscriptions	Mercredi 21 mars 2018
Affichage des résultats pour les entretiens	Lundi 30 avril 2018 à 14h30
Entretiens (sous réserve de modification)	Jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018
Affichage des résultats de l'admission	Mercredi 6 juin 2018 à 15h00
Frais d'inscription au concours	60 €
Rentrée scolaire	Septembre 2018
Capacité d'accueil	2 places

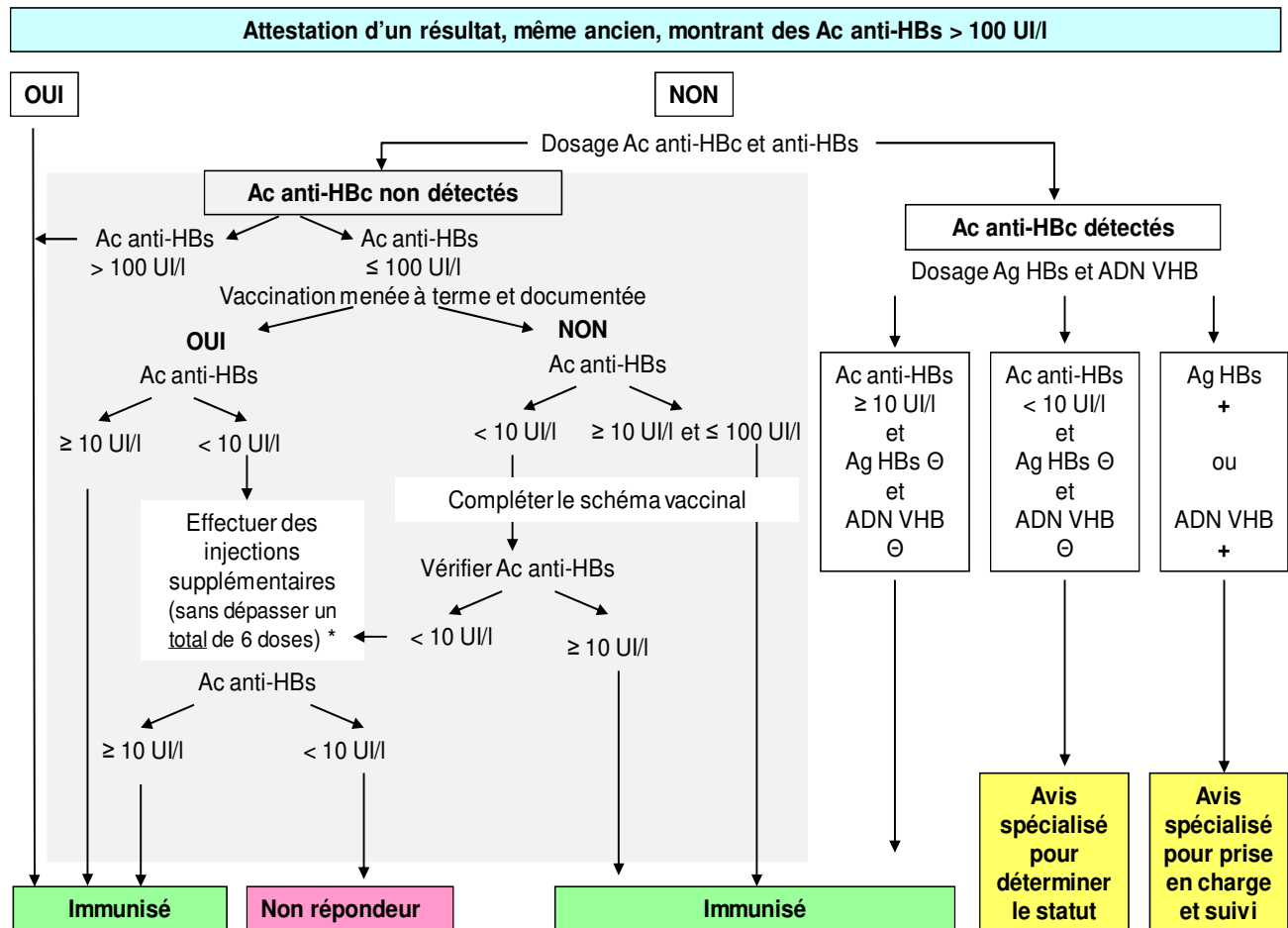
NOTE D'INFORMATION SUR LES VACCINATIONS

Les élèves aides-soignants sont soumis aux obligations d'immunisation mentionnées à l'article L3111-4 du Code de la Santé Publique et doivent apporter la preuve de leur immunisation au moment de leur inscription et au plus tard avant de commencer leurs stages (à défaut ils ne peuvent pas effectuer leurs stages).

VACCINATIONS OBLIGATOIRES (Selon l'arrêté du 02/08/2013) :

- **DIPHTERIE, TETANOS, POLIO**
- **HÉPATITE B** (Voir schéma ci-dessous): il est impératif d'être immunisé avant le départ en stage, le protocole étant long. Si vous n'êtes pas immunisé, il est conseillé d'enclencher le protocole au moment de l'inscription au concours.
- **BCG** : L'IDR doit être de moins de 6 mois avant l'entrée en formation.

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac: anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Cadre réservé à l'I.F.A.S.

A ne pas remplir

N° de dossier :

Paiement : Chèque - Espèces

Institut en formation d'Aides-soignants

Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000

RODEZ

Tél. 05.65.68.36.47

croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS 2018
INSCRIPTION EN CURSUS PARTIEL OU POST-VAE / BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ASSP ET SAPAT
Document à compléter lisiblement

1. ETAT CIVIL :

Nom de naissance : _____

Nom d'épouse / d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : Nationalité : Française Etrangère : _____

Lieu de naissance : _____ Département de naissance :

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) PACS Veuf(ve) Concubinage Autre

Adresse complète : _____

CP : Ville : _____

Téléphone fixe et/ou portable : et/ou

Mail : _____ @ _____

Votre situation au moment de l'inscription :

Terminale Salarié(e) Demandeur emploi Autres activités (**précisez**) :

2. TITRE D'INSCRIPTION ET DATE D'OBTENTION :

Auxiliaire puériculture Date d'obtention :

Ambulancier Date d'obtention :

Auxiliaire de vie sociale Date d'obtention :

Aide médico-psychologique Date d'obtention :

Assistant de vie aux familles Date d'obtention :

Mention complémentaire « Aide à domicile » Date d'obtention :

Baccalauréat ASSP ou SAPAT Terminale Obtention du diplôme

V.A.E. – Module(s) restant à acquérir : _____

➤ Module(s) manquant(s) à acquérir avant le :

3. FINANCEMENT :

Je m'engage personnellement à me financer la formation

Mon employeur s'engage à financer la formation (Joindre l'attestation de prise en charge)

L'OPCA s'engage à financer la formation (Joindre un justificatif de demande de prise en charge)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations données à mon sujet. (À compléter impérativement)

Signature du candidat et date :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Pour tous les candidats :

- La fiche d'inscription dûment remplie.
- 3 timbres 20 g au tarif en vigueur (tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2018),
- Une photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité: la carte nationale d'identité, soit le passeport, soit l'acte de naissance, soit le livret de famille, soit une carte de séjour ou une carte résident traduit en français.
- Une lettre de motivation.
- Un droit d'inscription de 60€ soit par chèque à l'ordre de l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française, soit par espèces. Les **mandat-cash seront refusés**. Il est rappelé que **cette somme ne sera en aucun cas remboursée**. Une facture acquittée vous sera transmise.
- Une enveloppe libellée à votre nom et à votre adresse, et timbrée au tarif en vigueur 2018.

Une attestation d'inscription vous sera transmise. Aucune confirmation d'inscription ne sera communiquée par téléphone.

➤ Pour les candidats DEAP, DEA/CCA, DEAVS/CAFAD, Mention complémentaire, DEAMP, ou titre professionnel d'AVF :

- La photocopie du diplôme ou titre relatif au titre d'inscription (aucune attestation de réussite ne sera acceptée),
- Un curriculum vitae à jour (déclinant votre parcours professionnel),
- Une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat,

➤ Pour les candidats en Bac ASSP et SAPAT :

- La photocopie du diplôme (**relevé de note ne sera pas accepté**) ou un certificat de scolarité pour les élèves en terminale (votre admission définitive sera subordonnée à l'obtention du diplôme du baccalauréat),
- Un CV (déclinant votre parcours scolaire, expériences professionnelles, éventuelles activités extra-scolaires ...),
- Votre copie du dossier scolaire **avec résultats et appréciations** des 3 années d'études comprenant :
 - Les bulletins scolaires depuis la seconde,
 - Les feuilles de stage avec appréciations depuis la seconde.

➤ Pour les candidats en Post-VAE :

- La notification de décision de jury de la DRJSCS avec la liste des compétences acquises,
- Pour les salariés, une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dépôt du dossier :

Le dossier d'inscription complet est à déposer dans les bureaux de l'I.F.A.S. ou à envoyer par courrier. Nous attirons votre attention sur le fait que la date limite des inscriptions est la date à laquelle votre dossier doit être réceptionné à l'accueil de l'I.F.A.S. soit **au plus tard le mercredi 21 mars 2018. Au-delà de cette limite, aucun dossier ne sera accepté.**

Convocation :

Après une première sélection sur dossier, une liste sera diffusée le lundi 30 avril 2018 à 14h30. Les personnes sélectionnées seront convoquées, du jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE : Mercredi 21 mars 2018



Formation

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FORMATION

DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT EN ALTERNANCE PARCOURS PARTIEL

DOSSIER D'INSCRIPTION

Site de RODEZ



INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET
SOCIAL OCCITANIE

Institut de Formation d'Aide-Soignant

Maison St Pierre - Avenue de St Pierre – 12000 RODEZ

Tél. : 05.65.68.36.47 / Fax : 05.65.68.24.18

Mail : ifas.rodez@croix-rouge.fr

Site : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr





ACCES A LA FORMATION

FORMATION EN PARCOURS PARTIELS, POST-VAE et BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

METIER D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

FORMATION PARTIELLE

Auxiliaire de puériculture : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture DEAP ou (DPAP) doivent suivre les unités de formation 1 et 3. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Ambulancier : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'ambulancier DEA ou (CCA ou DA) doivent suivre les unités de formation 1, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Auxiliaire de vie sociale ou Aide à domicile « Mention complémentaire » : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Aide Médico-psychologique : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, doivent suivre les unités de formation 2, 3 et 6. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Assistant(e) de vie aux familles : Les personnes titulaires du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6, 7 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2,3 et 5 et effectuer 12 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum un stage se déroule dans un établissement de santé, en unité de court séjour.

Baccalauréat « Services aux personnes et aux territoires » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2, 3, 5 et 6 et effectuer 14 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum deux stages se déroulent dans un établissement de santé dont un en unité de court séjour.

Selon les modules à valider pour les Post-VAE.

Intitulé du module	Durée respective	Titulaire du Diplôme
Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	Théorique : 140h / 4 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier
Module 2 : L'état clinique d'une personne	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 3 : Les soins	Théorique : 175h / 5 sem. Clinique : 280h / 8 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 4 : Ergonomie	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 4 sem.	
Module 5 : Relation Communication	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 6 : Hygiène hospitalière	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 2 sem.	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat SAPAT
Module 7 : Transmissions des informations	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Assistant de vie aux familles
Module 8 : Organisation du travail	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Assistant de vie aux familles

LA SELECTION

Les candidats titulaires des diplômes cités ci-dessus **sont sélectionnés sur la base d'un dossier** comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation,
- Attestations de travail avec appréciations des employeurs pour les candidats s'inscrivant en parcours partiels,
- Dossier scolaire avec résultats et appréciations pour les candidats s'inscrivant au titre du baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT,
- Titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation. Les élèves en terminale des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Les candidats retenus (après étude du dossier) seront convoqués à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

La composition du jury de cet entretien est identique à celle prévue à l'article 9 de l'arrêté du 22 octobre 2005 susvisé.

Le nombre de candidats titulaires des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" admis en formation est inclus dans la capacité d'accueil autorisée et égal au minimum à 15 % de celle-ci. La capacité pour l'année 2018 est de 18 places.

Les candidats Post-VAE, pour s'inscrire à l'institut, doivent déposer un dossier. Après étude de celui-ci, les candidats pourront avoir un entretien avec le directeur de l'institut de formation aide-soignant.

TARIFS DE LA FORMATION (Sous réserve de modification)

Titulaire du diplôme Auxiliaire puériculture : 2 584€

Titulaire du diplôme Ambulancier : 3 076€

Titulaire du diplôme Auxiliaire de vie sociale : 2 830€

Titulaire du diplôme Mention complémentaire « Aide à domicile » : 2 830€

Titulaire du diplôme Aide Médico-psychologique : 2 707€

Titulaire du diplôme Assistant de vie aux familles : 2 953€

Pos-VAE : Selon les modules à valider (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Titulaire du diplôme Baccalauréat ASSP et SAPAT (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Les personnes inscrites sur des parcours passerelles sont exclus du dispositif des modalités de prise en charge par le conseil Régional.

INSCRIPTION A LA SELECTION

Vous devez télécharger ou retirer le dossier d'inscription du **lundi 8 janvier au mercredi 21 mars 2018** :

☞ Soit sur notre site internet : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr

☞ Soit à l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française – Maison St Pierre – Avenue de St Pierre – 12000 Rodez pour les candidats

CALENDRIER A LA SELECTION 2018

INFORMATIONS 2018	
Dossier d'inscription	<u>Sur site</u> : Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000 RODEZ <u>Internet</u> : irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr <u>Tél.</u> : 05 65 68 36 47 <u>Mail</u> : ifas.rodez@croix-rouge.fr
Ouverture des inscriptions	Lundi 8 janvier 2018
Clôture des inscriptions	Mercredi 21 mars 2018
Affichage des résultats pour les entretiens	Lundi 30 avril 2018 à 14h30
Entretiens (sous réserve de modification)	Jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018
Affichage des résultats de l'admission	Mercredi 6 juin 2018 à 15h00
Frais d'inscription au concours	60 €
Rentrée scolaire	Septembre 2018
Capacité d'accueil	2 places

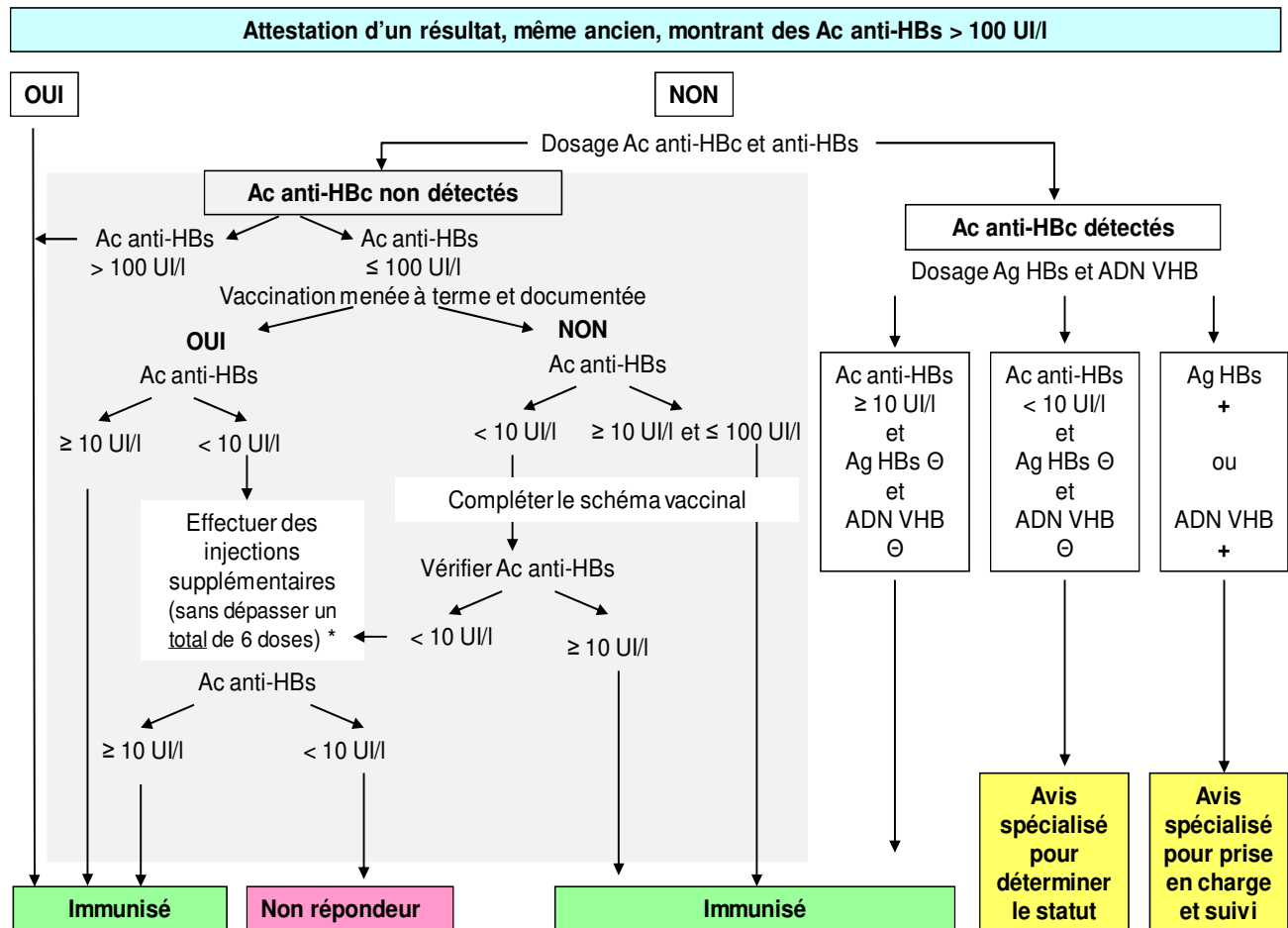
NOTE D'INFORMATION SUR LES VACCINATIONS

Les élèves aides-soignants sont soumis aux obligations d'immunisation mentionnées à l'article L3111-4 du Code de la Santé Publique et doivent apporter la preuve de leur immunisation au moment de leur inscription et au plus tard avant de commencer leurs stages (à défaut ils ne peuvent pas effectuer leurs stages).

VACCINATIONS OBLIGATOIRES (Selon l'arrêté du 02/08/2013) :

- **DIPHTERIE, TETANOS, POLIO**
- **HÉPATITE B** (Voir schéma ci-dessous): il est impératif d'être immunisé avant le départ en stage, le protocole étant long. Si vous n'êtes pas immunisé, il est conseillé d'enclencher le protocole au moment de l'inscription au concours.
- **BCG** : L'IDR doit être de moins de 6 mois avant l'entrée en formation.

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac: anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Cadre réservé à l'I.F.A.S.

A ne pas remplir

N° de dossier :

Paiement : Chèque - Espèces

Institut en formation d'Aides-soignants

Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000

RODEZ

Tél. 05.65.68.36.47

croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS 2018
INSCRIPTION EN CURSUS PARTIEL OU POST-VAE / BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ASSP ET SAPAT
Document à compléter lisiblement

1. ETAT CIVIL :

Nom de naissance : _____

Nom d'épouse / d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : Nationalité : Française Etrangère : _____

Lieu de naissance : _____ Département de naissance :

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) PACS Veuf(ve) Concubinage Autre

Adresse complète : _____

CP : Ville : _____

Téléphone fixe et/ou portable : et/ou

Mail : _____ @ _____

Votre situation au moment de l'inscription :

Terminale Salarié(e) Demandeur emploi Autres activités (**précisez**) :

2. TITRE D'INSCRIPTION ET DATE D'OBTENTION :

Auxiliaire puériculture Date d'obtention :

Ambulancier Date d'obtention :

Auxiliaire de vie sociale Date d'obtention :

Aide médico-psychologique Date d'obtention :

Assistant de vie aux familles Date d'obtention :

Mention complémentaire « Aide à domicile » Date d'obtention :

Baccalauréat ASSP ou SAPAT Terminale Obtention du diplôme

V.A.E. – Module(s) restant à acquérir : _____

➤ Module(s) manquant(s) à acquérir avant le :

3. FINANCEMENT :

Je m'engage personnellement à me financer la formation

Mon employeur s'engage à financer la formation (Joindre l'attestation de prise en charge)

L'OPCA s'engage à financer la formation (Joindre un justificatif de demande de prise en charge)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations données à mon sujet. (À compléter impérativement)

Signature du candidat et date :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Pour tous les candidats :

- La fiche d'inscription dûment remplie.
- 3 timbres 20 g au tarif en vigueur (tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2018),
- Une photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité: la carte nationale d'identité, soit le passeport, soit l'acte de naissance, soit le livret de famille, soit une carte de séjour ou une carte résident traduit en français.
- Une lettre de motivation.
- Un droit d'inscription de 60€ soit par chèque à l'ordre de l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française, soit par espèces. Les **mandat-cash seront refusés**. Il est rappelé que **cette somme ne sera en aucun cas remboursée**. Une facture acquittée vous sera transmise.
- Une enveloppe libellée à votre nom et à votre adresse, et timbrée au tarif en vigueur 2018.

Une attestation d'inscription vous sera transmise. Aucune confirmation d'inscription ne sera communiquée par téléphone.

➤ **Pour les candidats DEAP, DEA/CCA, DEAVS/CAFAD, Mention complémentaire, DEAMP, ou titre professionnel d'AVF :**

- La photocopie du diplôme ou titre relatif au titre d'inscription (aucune attestation de réussite ne sera acceptée),
- Un curriculum vitae à jour (déclinant votre parcours professionnel),
- Une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat,

➤ **Pour les candidats en Bac ASSP et SAPAT :**

- La photocopie du diplôme (**relevé de note ne sera pas accepté**) ou un certificat de scolarité pour les élèves en terminale (votre admission définitive sera subordonnée à l'obtention du diplôme du baccalauréat),
- Un CV (déclinant votre parcours scolaire, expériences professionnelles, éventuelles activités extra-scolaires ...),
- Votre copie du dossier scolaire **avec résultats et appréciations** des 3 années d'études comprenant :
 - Les bulletins scolaires depuis la seconde,
 - Les feuilles de stage avec appréciations depuis la seconde.

➤ **Pour les candidats en Post-VAE :**

- La notification de décision de jury de la DRJSCS avec la liste des compétences acquises,
- Pour les salariés, une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dépôt du dossier :

Le dossier d'inscription complet est à déposer dans les bureaux de l'I.F.A.S. ou à envoyer par courrier. Nous attirons votre attention sur le fait que la date limite des inscriptions est la date à laquelle votre dossier doit être réceptionné à l'accueil de l'I.F.A.S. soit **au plus tard le mercredi 21 mars 2018. Au-delà de cette limite, aucun dossier ne sera accepté.**

Convocation :

Après une première sélection sur dossier, une liste sera diffusée le lundi 30 avril 2018 à 14h30. Les personnes sélectionnées seront convoquées, du jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE : Mercredi 21 mars 2018



Formation

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FORMATION

DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT EN ALTERNANCE PARCOURS PARTIEL

DOSSIER D'INSCRIPTION

Site de RODEZ



INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET
SOCIAL OCCITANIE

Institut de Formation d'Aide-Soignant

Maison St Pierre - Avenue de St Pierre – 12000 RODEZ

Tél. : 05.65.68.36.47 / Fax : 05.65.68.24.18

Mail : ifas.rodez@croix-rouge.fr

Site : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr





ACCES A LA FORMATION

FORMATION EN PARCOURS PARTIELS, POST-VAE et BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

METIER D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

FORMATION PARTIELLE

Auxiliaire de puériculture : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture DEAP ou (DPAP) doivent suivre les unités de formation 1 et 3. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Ambulancier : Les personnes titulaires du diplôme d'état d'ambulancier DEA ou (CCA ou DA) doivent suivre les unités de formation 1, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Auxiliaire de vie sociale ou Aide à domicile « Mention complémentaire » : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Aide Médico-psychologique : Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, doivent suivre les unités de formation 2, 3 et 6. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Assistant(e) de vie aux familles : Les personnes titulaires du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles, doivent suivre les unités de formation 2, 3, 6, 7 et 8. Tous les stages se déroulent en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social en établissement ou à domicile.

Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2,3 et 5 et effectuer 12 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum un stage se déroule dans un établissement de santé, en unité de court séjour.

Baccalauréat « Services aux personnes et aux territoires » : Les personnes titulaires de ce diplôme doivent suivre les modules de formation 2, 3, 5 et 6 et effectuer 14 semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum deux stages se déroulent dans un établissement de santé dont un en unité de court séjour.

Selon les modules à valider pour les Post-VAE.

Intitulé du module	Durée respective	Titulaire du Diplôme
Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	Théorique : 140h / 4 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier
Module 2 : L'état clinique d'une personne	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 3 : Les soins	Théorique : 175h / 5 sem. Clinique : 280h / 8 sem.	Auxiliaire de puériculture Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 4 : Ergonomie	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 4 sem.	
Module 5 : Relation Communication	Théorique : 70h / 2 sem. Clinique : 140h / 4 sem.	Baccalauréat ASSP et SAPAT
Module 6 : Hygiène hospitalière	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : 70h / 2 sem.	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Aide Médico-Psychologique Assistant de vie aux familles Baccalauréat SAPAT
Module 7 : Transmissions des informations	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Assistant de vie aux familles
Module 8 : Organisation du travail	Théorique : 35h / 1 sem. Clinique : x	Ambulancier Auxiliaire de vie sociale Mention compl. « Aide à domicile » Assistant de vie aux familles

LA SELECTION

Les candidats titulaires des diplômes cités ci-dessus **sont sélectionnés sur la base d'un dossier** comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation,
- Attestations de travail avec appréciations des employeurs pour les candidats s'inscrivant en parcours partiels,
- Dossier scolaire avec résultats et appréciations pour les candidats s'inscrivant au titre du baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT,
- Titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation. Les élèves en terminale des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Les candidats retenus (après étude du dossier) seront convoqués à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

La composition du jury de cet entretien est identique à celle prévue à l'article 9 de l'arrêté du 22 octobre 2005 susvisé.

Le nombre de candidats titulaires des baccalauréats professionnels "accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires" admis en formation est inclus dans la capacité d'accueil autorisée et égal au minimum à 15 % de celle-ci. La capacité pour l'année 2018 est de 18 places.

Les candidats Post-VAE, pour s'inscrire à l'institut, doivent déposer un dossier. Après étude de celui-ci, les candidats pourront avoir un entretien avec le directeur de l'institut de formation aide-soignant.

TARIFS DE LA FORMATION (Sous réserve de modification)

Titulaire du diplôme Auxiliaire puériculture : 2 584€

Titulaire du diplôme Ambulancier : 3 076€

Titulaire du diplôme Auxiliaire de vie sociale : 2 830€

Titulaire du diplôme Mention complémentaire « Aide à domicile » : 2 830€

Titulaire du diplôme Aide Médico-psychologique : 2 707€

Titulaire du diplôme Assistant de vie aux familles : 2 953€

Pos-VAE : Selon les modules à valider (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Titulaire du diplôme Baccalauréat ASSP et SAPAT (Prise en charge par le Conseil Régional en 2017)

Les personnes inscrites sur des parcours passerelles sont exclus du dispositif des modalités de prise en charge par le conseil Régional.

INSCRIPTION A LA SELECTION

Vous devez télécharger ou retirer le dossier d'inscription du **lundi 8 janvier au mercredi 21 mars 2018** :

☞ Soit sur notre site internet : www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr

☞ Soit à l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française – Maison St Pierre – Avenue de St Pierre – 12000 Rodez pour les candidats

CALENDRIER A LA SELECTION 2018

INFORMATIONS 2018	
Dossier d'inscription	<u>Sur site</u> : Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000 RODEZ <u>Internet</u> : irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr <u>Tél.</u> : 05 65 68 36 47 <u>Mail</u> : ifas.rodez@croix-rouge.fr
Ouverture des inscriptions	Lundi 8 janvier 2018
Clôture des inscriptions	Mercredi 21 mars 2018
Affichage des résultats pour les entretiens	Lundi 30 avril 2018 à 14h30
Entretiens (sous réserve de modification)	Jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018
Affichage des résultats de l'admission	Mercredi 6 juin 2018 à 15h00
Frais d'inscription au concours	60 €
Rentrée scolaire	Septembre 2018
Capacité d'accueil	2 places

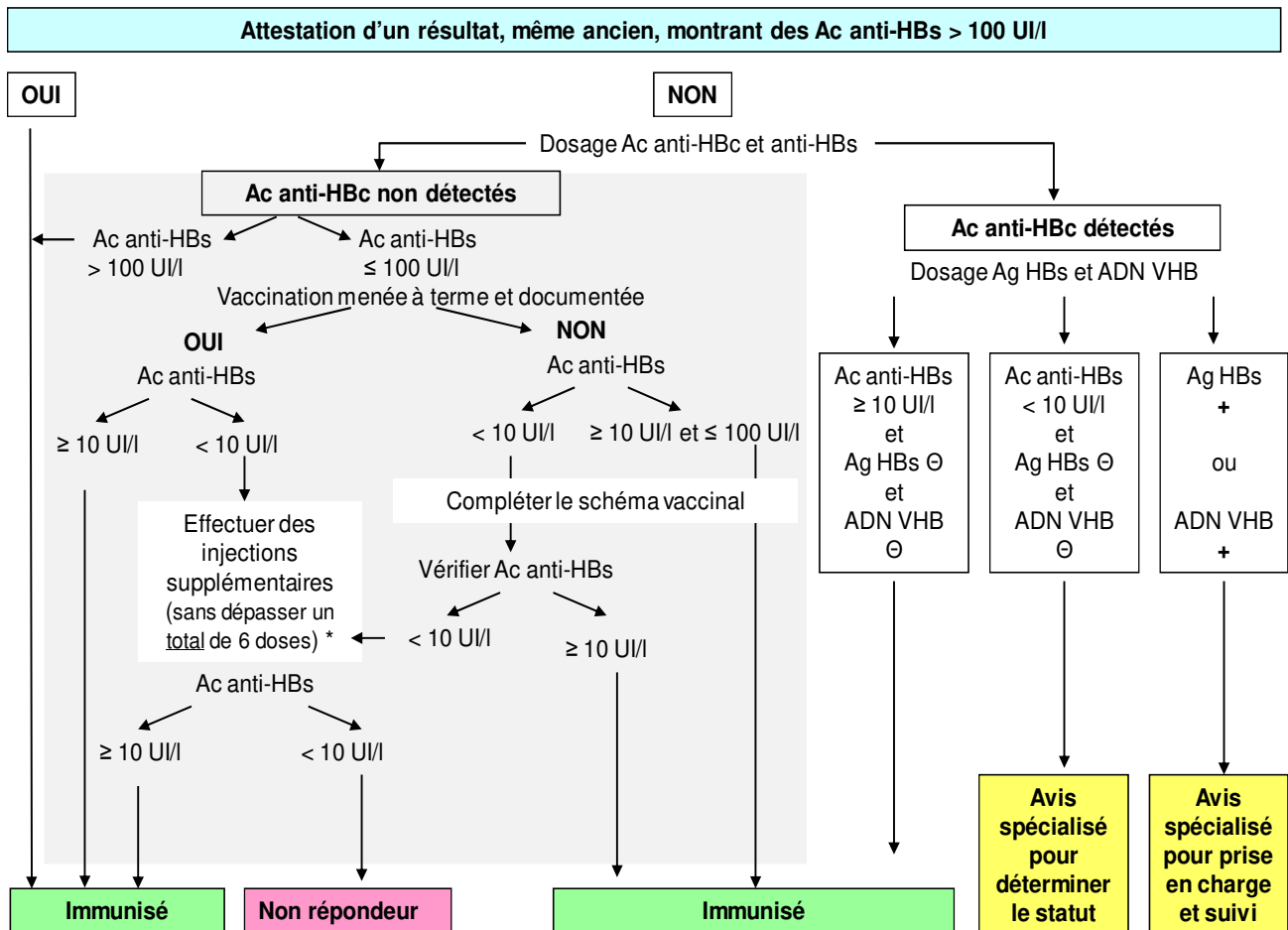
NOTE D'INFORMATION SUR LES VACCINATIONS

Les élèves aides-soignants sont soumis aux obligations d'immunisation mentionnées à l'article L3111-4 du Code de la Santé Publique et doivent apporter la preuve de leur immunisation au moment de leur inscription et au plus tard avant de commencer leurs stages (à défaut ils ne peuvent pas effectuer leurs stages).

VACCINATIONS OBLIGATOIRES (Selon l'arrêté du 02/08/2013) :

- **DIPHTERIE, TETANOS, POLIO**
- **HÉPATITE B** (Voir schéma ci-dessous): il est impératif d'être immunisé avant le départ en stage, le protocole étant long. Si vous n'êtes pas immunisé, il est conseillé d'enclencher le protocole au moment de l'inscription au concours.
- **BCG** : L'IDR doit être de moins de 6 mois avant l'entrée en formation.

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4^o de l'annexe 2 de l'arr  t  

L  gende : Ac : anticorps ; Ag : antig  ne ; VHB : virus de l'h  patite B

Cadre réservé à l'I.F.A.S.

A ne pas remplir

N° de dossier :

Paiement : Chèque - Espèces

Institut en formation d'Aides-soignants

Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000

RODEZ

Tél. 05.65.68.36.47

croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS 2018
INSCRIPTION EN CURSUS PARTIEL OU POST-VAE / BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ASSP ET SAPAT
Document à compléter lisiblement

1. ETAT CIVIL :

Nom de naissance : _____

Nom d'épouse / d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : Nationalité : Française Etrangère : _____

Lieu de naissance : _____ Département de naissance :

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) PACS Veuf(ve) Concubinage Autre

Adresse complète : _____

CP : Ville : _____

Téléphone fixe et/ou portable : et/ou

Mail : _____ @ _____

Votre situation au moment de l'inscription :

Terminale Salarié(e) Demandeur emploi Autres activités (**précisez**) :

2. TITRE D'INSCRIPTION ET DATE D'OBTENTION :

Auxiliaire puériculture Date d'obtention :

Ambulancier Date d'obtention :

Auxiliaire de vie sociale Date d'obtention :

Aide médico-psychologique Date d'obtention :

Assistant de vie aux familles Date d'obtention :

Mention complémentaire « Aide à domicile » Date d'obtention :

Baccalauréat ASSP ou SAPAT Terminale Obtention du diplôme

V.A.E. – Module(s) restant à acquérir : _____

➤ Module(s) manquant(s) à acquérir avant le :

3. FINANCEMENT :

Je m'engage personnellement à me financer la formation

Mon employeur s'engage à financer la formation (Joindre l'attestation de prise en charge)

L'OPCA s'engage à financer la formation (Joindre un justificatif de demande de prise en charge)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations données à mon sujet. (À compléter impérativement)

Signature du candidat et date :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Pour tous les candidats :

- La fiche d'inscription dûment remplie.
- 3 timbres 20 g au tarif en vigueur (tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2018),
- Une photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité: la carte nationale d'identité, soit le passeport, soit l'acte de naissance, soit le livret de famille, soit une carte de séjour ou une carte résident traduit en français.
- Une lettre de motivation.
- Un droit d'inscription de 60€ soit par chèque à l'ordre de l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française, soit par espèces. Les **mandat-cash seront refusés**. Il est rappelé que **cette somme ne sera en aucun cas remboursée**. Une facture acquittée vous sera transmise.
- Une enveloppe libellée à votre nom et à votre adresse, et timbrée au tarif en vigueur 2018.

Une attestation d'inscription vous sera transmise. Aucune confirmation d'inscription ne sera communiquée par téléphone.

➤ Pour les candidats DEAP, DEA/CCA, DEAVS/CAFAD, Mention complémentaire, DEAMP, ou titre professionnel d'AVF :

- La photocopie du diplôme ou titre relatif au titre d'inscription (aucune attestation de réussite ne sera acceptée),
- Un curriculum vitae à jour (déclinant votre parcours professionnel),
- Une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat,

➤ Pour les candidats en Bac ASSP et SAPAT :

- La photocopie du diplôme (**relevé de note ne sera pas accepté**) ou un certificat de scolarité pour les élèves en terminale (votre admission définitive sera subordonnée à l'obtention du diplôme du baccalauréat),
- Un CV (déclinant votre parcours scolaire, expériences professionnelles, éventuelles activités extra-scolaires ...),
- Votre copie du dossier scolaire **avec résultats et appréciations** des 3 années d'études comprenant :
 - Les bulletins scolaires depuis la seconde,
 - Les feuilles de stage avec appréciations depuis la seconde.

➤ Pour les candidats en Post-VAE :

- La notification de décision de jury de la DRJSCS avec la liste des compétences acquises,
- Pour les salariés, une attestation de travail **avec appréciations** précisant votre fonction et la durée du contrat.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dépôt du dossier :

Le dossier d'inscription complet est à déposer dans les bureaux de l'I.F.A.S. ou à envoyer par courrier. Nous attirons votre attention sur le fait que la date limite des inscriptions est la date à laquelle votre dossier doit être réceptionné à l'accueil de l'I.F.A.S. soit **au plus tard le mercredi 21 mars 2018. Au-delà de cette limite, aucun dossier ne sera accepté.**

Convocation :

Après une première sélection sur dossier, une liste sera diffusée le lundi 30 avril 2018 à 14h30. Les personnes sélectionnées seront convoquées, du jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE : Mercredi 21 mars 2018